

U.D.A.F. des ARDENNES

38 Bd Georges Poirier
CS 80064
08008 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

ASSEMBLEE GENERALE

13 JUIN 2019

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE L'EXERCICE 2018**

SOMMAIRE

VIE INSTITUTIONNELLE

LES ADHERENTS DE L'UDAF DES ARDENNES	p. 1
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SON BUREAU AU 31/12/2018	p. 2
REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 6
REUNION DU BUREAU	p. 7
ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE	p. 7
INSTANCES REGIONALE ET NATIONALE	p. 7
LES COMMISSIONS INTERNES	p.9
PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS, ASSEMBLEES GENERALES	
MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR L'UDAF	p.12
RELATIONS STATUTAIRES AVEC LES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS FAMILIAUX	p. 13
FORMATION ET INFORMATION DES ADMINISTRATEURS ET REPRESENTANTS FAMILIAUX	p. 13

REPRESENTATIONS

DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE	p. 14
POLITIQUE FAMILIALE – POLITIQUE SOCIALE	p. 14
EDUCATION – JEUNESSE	p. 16
COHESION SOCIALE - VIE QUOTIDIENNE	p. 17
HABITAT – CADRE DE VIE	p. 18
REPRESENTATIONS DIVERSES	p. 21

LES SERVICES DE L'U.D.A.F.

ORGANIGRAMME	p. 22
SECRETARIAT GENERAL	p. 23
POINT INFO FAMILLE et RESEAU MSAP	p. 23
ACTIVITES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	p. 26
SERVICE LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	p. 34
ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION DES PERSONNES	p. 38

REPERTOIRE DES SIGLES

p. 52

VIE INSTITUTIONNELLE

LES ADHERENTS DE L'UDAF DES ARDENNES

En 2019, selon la situation arrêtée au 31 décembre 2018, l'UDAF des Ardennes est constituée de **100** associations familiales, regroupées dans **9** mouvements familiaux, représentant **4 051** familles adhérentes. L'UDAF compte par ailleurs **2** mouvements à but familial, lesquels sont membres associés. Leur répartition est présentée dans le tableau suivant :

MOUVEMENTS FAMILIAUX	Nombre d'associations	Nombre d'adhérents
MOUVEMENTS FAMILIAUX A RECRUTEMENT GENERAL		
1 - Familles Rurales	53	2448
2 - Associations Familiales Catholiques	2	41
	55	2489
MOUVEMENTS FAMILIAUX A RECRUTEMENT SPECIFIQUE		
• De type éducatifs ou professionnels		
3 - ADMR	33	642
4 - Maison Familiale Rurale (MFR)	1	64
• De type sociaux		
5 - ADAPEI	1	34
6 - UNAFAM	1	65
7 - APF	1	26
8 - Enfance et Familles d'Adoption (EFA)	1	14
• Regroupant des familles monoparentales		
9 - Association Dép. des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins (FAVEC)	1	121
	39	966
ASSOCIATIONS FAMILIALES NON FEDEREES		
Association Familiale intercommunale de Givet	1	267
AF des quartiers de la Houillère et de la Bosse d'Etion	1	44
Association des Familles de Montcy Notre Dame	1	71
Association Familiale du Plateau de Rocroi	1	12
Union Populaire d'Action Familiale de Nouzonville	1	91
Association des Mères et Pères de Familles Nombreuses de Nouvion sur Meuse	1	111
	6	596
MOUVEMENTS FAMILIAUX A BUT FAMILIAL (MEMBRES ASSOCIES)		
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles		
Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées et Handicapées (ADAPAH)		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SON BUREAU au 31 DECEMBRE 2018
--

M. Bernard LAPLACE		Président
Statut	Réélu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	Association des Mères et Pères de Familles Nombreuses de Novion sur Meuse	
Représentations	Commission consultative des services publics locaux Commission consultative des services publics locaux (ville de Charleville-Mézières et communauté d'agglomération Ardenne Métropole) Commission Départementale d'Aménagement Commercial Comité local d'usagers de la Préfecture des Ardennes Comité local des usagers des particuliers – DGFIP Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie Conseil d'Administration de l'ADIL et Bureau Conseil d'Administration d'Habitat 08 Conseil d'Administration du CCAS de Lumes Vice-Président de l'URAF Grand Est	
Commission	Membre de la Commission interne de la Médaille de la Famille	

Mme Annie CAPOWIEZ		1^{ère} Vice-Présidente
Statut	Désignée par la FAVEC	
Association	Association départementale des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins FAVEC 08	
Représentations	Conseil d'Administration du CCAS de Haybes Conseil d'Administration du CCAS de Fumay Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'URAF Grand Est	
Commissions	Membre de la Commission de contrôle Membre de la Commission interne de la médaille de la Famille	

M. Xavier FABRITIUS		2^{ème} Vice-Président
Statut	Réélu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	Familles Rurales Saulces-Monclin	
Représentations	Commission Départementale d'Aménagement Commercial Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture Commission consultative des services publics locaux (suppléant) Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'URAF Grand Est	
Commission	Membre de la Commission de Contrôle	

M. Jean-François SOUCHON		3^{ème} Vice-Président
Statut	Désigné par l'ADAPEI	
Association	ADAPEI 08	
Représentation	Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales	
Commission	Membre de la Commission interne de la Médaille de la Famille	
Mme Marie-Thérèse GRANDFILS		Trésorière
Statut	Réélue par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	Association départementale des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins FAVEC 08	
Représentations	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (suppléante) Conseil d'Administration du CCAS de Charleville-Mézières Représentante de l'UDAF à l'Assemblée Générale de l'URAF Grand Est	
Mme Laurence ROBQUIN		Trésorière adjointe
Statut	Désignée par Familles Rurales	
Association	Familles Rurales Thin le Moutier	
Représentations	Conseil de la CPAM Conseil Départemental de l'Education Nationale (suppléante) Conseil d'Administration du CCAS de Thin le Moutier	
Commission	Présidente de la Commission de Contrôle	
Mme Nadine BILET		Secrétaire
Statut	Elue par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015	
Association	Familles Rurales Boulzicourt	
Représentations	Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales Commission locale des transports publics particuliers de personnes Conseil d'Administration de l'association l'Ancre Conseil d'Administration du CCAS de Boulzicourt	
Commissions	Membre de la commission de contrôle Membre de la commission interne de la Médaille de la Famille	

Mme Véronique BOUDESOCQUE		Secrétaire adjointe
Statut	Désignée par les AFC	
Association	Association Familiale Catholique d'Attigny et ses environs	
Commissions	Membre de la commission de contrôle Membre de la commission interne de la Médaille de la Famille	
Mme Marie-Liesse AMOUR		Administrateur
Statut	Réélue par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	Association Familiale Catholique d'Attigny et ses environs	
Commissions	Membre de la commission de contrôle Membre de la commission interne de la Médaille de la Famille Référent développement associatif	
M. Thierry GALERON		Administrateur
Statut	Désignée par MFR	
Association	MFR Lucquy	
M. Francis HAY		Administrateur
Statut	Elu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	ADMR Sedan	
M. Jean-Pol JONET		Administrateur
Statut	Elu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	ADMR Harcy et environs	
M. Christian JOSEPH		Administrateur
Statut	Désigné par l'UNAFAM	
Association	UNAFAM	

Mme Anne-Laure LOMBART		Administrateur
Statut	Elue par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015	
Association	Familles Rurales Le Chesne	
Représentation	Conseil Départemental de l'Education Nationale	
Commission	Membre de la commission de contrôle	
Mme Fanny MAHAUT		Administrateur
Statut	Désignée par Familles Rurales	
Association	Familles Rurales Saulces Champenoises	
Représentation	Conseil d'Administration de la MSA	
Mme Anne MATHIEU		Administrateur
Statut	Désignée par les AFC	
Association	AFC de Charleville-Mézières	
Représentation	Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (suppléante)	
Mme Noëlle PERDREAUX		Administrateur
Statut	Désignée par l'ADMR	
Association	ADMR Signy le Petit et environs	
M. Georges PESANT		Administrateur
Statut	Elu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	ADMR Poix-Terron	
Représentation	Commission chargée d'émettre un avis sur les recours amiables formés contre les décisions APA	
M. Jean-Louis VARET		Administrateur
Statut	Désigné par EFA	
Association	EFA 08	
Représentation	Conseil de famille des pupilles de l'Etat	

	Mme Annie ZOVI	Administrateur
Statut	Désignée par l'UPAF de Nouzonville	
Association	UPAF de Nouzonville	
Représentation	CCAS de Nouzonville	

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 janvier 2018	Assemblée Générale de l'UDAF : thématique, calendrier – Représentations 2017 – Projet achat locaux – Appels à projets – PDALHPD – Colloque « les violences intra familiales » - Journée sur « la santé et la sexualité du mineur et du majeur protégé » - Point sur les listes électorales. (17 présents / 21)
22 mars 2018	Budgets Prévisionnels 2018 – Assemblée Générale de l'UDAF : thématiques du rapport moral – Assemblée Générale de l'UNAF : participants, pouvoir – Compte-rendu de la commission de contrôle des listes électorales – Informations relatives à la vie des services – Avenir de l'UDAF 08 au sein de l'URAF Grand Est – CA CAF – Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Refinancement de deux prêts immobiliers : garanties. (13 présents / 21)
26 avril 2018	Rapport du Commissaire aux Comptes – Comptes administratifs 2017 – Projet d'achat immobilier – Assemblée Générale extraordinaire de l'UDAF : validation des nouveaux statuts – Assemblée Générale de l'UNAF – Assemblée Générale ordinaire de l'UDAF : ordre du jour, taux de cotisation – Compte-rendu de la rencontre annuelle des Présidents d'UDAF et d'URAF et des Directeurs d'UDAF – Compte-rendu de la commission interne de la médaille de la famille – Activités des services – Démission de Mme NICOLAS – Conseil Territorial Stratégique – Commission de sélection d'appel à projet – Fédération Familles Rurales. (14 présents / 20)
28 juin 2018	Bilan de l'Assemblée Générale de l'UDAF – Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'UNAF – Représentations – Activités des services – Rencontre des membres des bureaux de la Fédération Familles Rurales et de l'UDAF – Dissolution AFC Vouziers-Grandpré et environs – Formation « la fonction de représentation ». (14 présents / 20)

11 septembre 2018 Activité des services : « D'abord un toit pour pouvoir vivre », médiation familiale, financement des mesures de protection juridique, commission départementale d'agrément MJPM – Calendrier – « Moi(s) sans tabac » - Duo Day - Convention d'objectifs : action parentalité. Fonds spécial AFC Vouziers-Grandpré et environs.

(13 présents / 20)

26 novembre 2018 Budget Prévisionnel DPF – Compte-rendu de la réunion Présidents d'UDAF et d'URAF et Directeurs d'UDAF – URAF Grand Est – Assemblée Générale 2019 – Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat – Commission Départementale d'agrément MJPM – Service Handy Wash – Délégation donnée au Bureau – Evolution de l'activité MJPM – Campagne budgétaire 2018 du service MJPM – Etat des subventions 2018 pour le dispositif 18 / 25 ans – ISTF – PAEJ.

(14 présents / 20)

REUNIONS DU BUREAU

29 octobre 2018 Budget prévisionnel DPF – URAF Grand Est – Médiation administrative.

(6 présents / 8)

20 décembre 2018 Médiation familiale – CDOA – Médaille d'honneur du travail.

(6 présents / 8)

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

L'**Assemblée Générale extraordinaire** de l'UDAF s'est réunie le 14 juin 2018 à la Maison des Entrepreneurs à Charleville-Mézières. Celle-ci a été amenée à se prononcer sur la proposition de modification des articles 10, 11, 13 et 24 des statuts portant sur les délégations de pouvoirs. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité des suffrages présents et représentés (6 969).

S'en est suivie l'**Assemblée Générale ordinaire** de l'UDAF à laquelle 59 associations familiales participaient ou étaient représentées.

Les travaux ont été consacrés au bénévolat et à l'engagement associatif avec l'intervention de M. DUBOIS, Directeur du Mouvement associatif.

INSTANCES REGIONALE ET NATIONALE

Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de l'UNAF

Mme CAPOWIEZ, M. FABRITIUS, M. HAY et M. LAPLACE ont représenté l'UDAF des Ardennes aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de l'UNAF des 23 et 24 juin 2018 à Rennes.

Cette assemblée a accueilli Mme BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé qui a clôturé son allocution par la protection juridique des majeurs et plus particulièrement par la réforme de la participation financière des majeurs protégés.

Outre les points statutaires, différents dispositifs ont été présentés :

- ✓ Kit « Associations adhérez à l'UDAF de votre département » ;
- ✓ Réseau « Partenaires de la carte familles nombreuses » ;
- ✓ Dispositif « Mon enfant et les écrans ».

Le thème de l'assemblée générale « faire du numérique une chance pour toutes les familles » s'est déroulé sous la forme d'une table-ronde et d'échanges avec la salle et s'est poursuivi par une conférence intitulée « Comment l'intelligence artificielle va-t-elle transformer la vie des familles ? ».

Différents votes ont ponctué cette assemblée :

- ✓ Renouvellement partiel du Conseil d'Administration de l'UNAF (sur la liste élaborée par le Conseil des Régions et présentée par le CA de l'UNAF et sur candidatures individuelles) ;
- ✓ Renouvellement de la commission d'agrément et d'arbitrage pour le collège Présidents d'UDAF ;
- ✓ Renouvellement de l'instance de contrôle pour le collège Présidents.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin a votée les modifications des articles 3, 4, 5, 10 des statuts de l'UNAF et des articles 7, 8, 10 du règlement intérieur.

Rencontres des Présidents d'UDAF et d'URAF et des Directeurs d'UDAF

Mr LAPLACE et Mme AUCLAIR ont participé à la rencontre des 24 et 25 mars 2018 à Lons le Saunier qui a porté sur les sujets suivants :

- ✓ L'actualité de la politique familiale et la représentation des familles dans les caisses de sécurité sociale ;
- ✓ La protection juridique des majeurs (mise en place d'une mission interministérielle, I.S.T.F., financement de la PJM, dématérialisation des démarches administratives) ;
- ✓ Les financements privés dans les UDAF.

Le Président et la Directrice générale ont assisté à la seconde rencontre du 24 novembre 2018 à Paris qui avait pour thèmes principaux :

- ✓ le Document Unique de Délégations et les délégations de pouvoirs ;
- ✓ la protection juridique des majeurs.

Journée des Directeurs d'UDAF

Mme AUCLAIR a participé à la journée des directeurs le 23 novembre 2018 à Paris.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- ✓ L'évolution de la convention collective 66 ;
- ✓ La réforme de la formation professionnelle ;
- ✓ L'habitat inclusif : dispositif « famille gouvernante » ;
- ✓ La protection juridique des majeurs : réforme de la tarification, réforme de la justice.

Rencontre interrégionale

Le Président et la Directrice générale ont contribué aux travaux de réflexion de la rencontre interrégionale du 17 février 2018 à Chaumont :

- ✓ Sujets de politique familiale ;
- ✓ Présentation de la base de connaissance « Rezo » ;
- ✓ Travail sur le cadre national de référence du Document Unique de Délégations et les délégations ;
- ✓ Fonctionnement des URAF.

U R A F Grand Est

Mme CAPOWIEZ, M. FABRITIUS et M. LAPLACE ont participé aux réunions du conseil d'administration de l'URAF Grand Est des 27 mars et 6 novembre 2018 ainsi qu'à l'assemblée générale du 19 juin.

LES COMMISSIONS INTERNES

Commission de la Médaille de la Famille

Le 5 avril 2018, les membres de cette commission ont examiné le dossier de candidature reçu au secrétariat permanent et ont émis un avis.

Le dossier est ensuite transmis en préfecture aux fins d'examen et de décision de Monsieur le Préfet.

Commission de contrôle

La commission de contrôle s'est réunie le 22 février 2018 afin d'établir et de transmettre à l'UNAF son rapport sur les listes électorales des associations familiales établies au 31 décembre 2017.

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS, ASSEMBLEES GENERALES

07 janvier 2018	Vœux du Maire de Sedan (B. LAPLACE)
18 janvier 2018	Vœux de Mme POLETTI (B. LAPLACE)
19 janvier 2018	Assemblée Générale UPAF Nouzonville (B. LAPLACE, MC BARE)
22 janvier 2018	Vœux de M. WARSMANN (B. LAPLACE)
22 mars 2018	Réunion d'information sur le nouveau dispositif « chèque énergie » (B. LAPLACE, K. LEBEAU)
30 mars 2018	Assemblée Générale GEM TC Le Moulin (V. CANIAUX-BEGLLOT)

11 avril 2018	Rencontre avec le bureau des AFC Charleville (B. LAPLACE, MC BARE)
13 avril 2018	Assemblée Générale MFR Lucquy (X. FABRITIUS)
14 avril 2018	Assemblée Générale UNAFAM et Espoir RIMBAUD (B. LAPLACE)
11 mai 2018	Intervention à l'Assemblée Générale ADMR Poix-Terron (Ph. DARQCQ)
18 mai 2018	Intervention à l'Assemblée Générale ADMR Boulzicourt (Ph. DARQCQ)
26 mai 2018	Table ronde organisée par MFR Lucquy (X. FABRITIUS)
29 mai 2018	Assemblée Générale MSA (B. LAPLACE)
31 mai 2018	Assemblée Générale Association « Ensemble » (Ph. DARQCQ)
01 juin 2018	Assemblée Générale GEM le Pommier (V. CANIAUX-BEGLLOT, Ph. DARQCQ)
04 juin 2018	Assemblée Générale AAPH (Ch. AUCLAIR, Ph. DARQCQ)
18 juin 2018	Assemblée Générale Fédération ADMR (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR)
19 juin 2018	Assemblée Générale Fédération Familles Rurales (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR)
20 juin 2018	Réunion « Plan canicule 2018 » (Ch. AUCLAIR)
28 juin 2018	Assemblée Générale Mission Locale de Sedan (L. PIQUET)
2 juillet 2018	Assemblée Générale ADIL (B. LAPLACE)
09 juillet 2018	Assemblée Générale Mission Locale Sud Ardennes (M. YAHIAOUI)
25 juillet 2018	Réouverture officielle du GEM Sollicitude (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR, Ph. DARQCQ)
02 septembre 2018	Cérémonie du 74 ^{ème} anniversaire de la libération des Ardennes (B. LAPLACE)
08 septembre 2018	Inauguration journée des Familles Foire de Châlons-en-Champagne (X. FABRITIUS)
27 septembre 2018	Assemblée Générale CIDFF (B. LAPLACE)
10 octobre 2018	Signature de la convention Handy Wash (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR)
13 novembre 2018	Inauguration MSAP de Vivier au Court (B. LAPLACE)
23 novembre 2018	Cérémonie de remise de médailles du travail à l'AAPH (B. LAPLACE)
27 novembre 2018	Conférence débat du CIDFF (K. POTIER)
12 décembre 2018	Assemblée Générale GEM Sollicitude (V. CANIAUX-BEGLLOT)



Réouverture officielle du GEM Sollicitude (25/07/2018)



Signature de la convention Handy Wash (10/10/2018)



Inauguration de la MSAP de Vivier au Court (13/11/2018)

MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR L'UDAF

Dans le cadre de la mission du **dispositif de lutte contre les violences intra familiales sur le secteur de Rethel**, l'UDAF, en partenariat avec le CCAS de la ville de Rethel et le Centre Hospitalier de Bélaïr, a organisé un second colloque le 16/01/2018 à Rethel sous la Présidence du Dr Jeunehomme, Médecin légiste du CHU de Reims. Cette manifestation au cours de laquelle la dynamique locale a été présentée, a rassemblé 185 participants.



Le 13 mars 2018, l'UDAF a organisé une **Conférence-interactive « santé et sexualité du mineur et du majeur protégé »** animée par Pierre-Brice LEBRUN et suivie par près de 100 personnes, usagers, parents et représentants d'usagers, administrateurs, professionnels. Les thèmes abordés ont été le respect de la vie privée, la responsabilité, la sexualité dans la loi et la santé dans la loi.

RELATIONS STATUTAIRES AVEC LES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS FAMILIAUX

Fonds Spécial : répartition aux associations et mouvements familiaux

Conformément aux directives de l'UNAF, 14 060,51 € sont répartis entre les associations et mouvements familiaux adhérant à l'UDAF, lesquels représentent la participation obligatoire des 10% du fonds spécial perçus par l'UDAF au titre de l'exercice 2018 :

- La fédération à recrutement général, en l'occurrence, Familles Rurales perçoit 1 406,05 €
- Le solde est réparti entre les 100 associations familiales, au prorata de leur nombre de familles adhérentes. Elles recevront chacune 3,12 € par adhérent.

Soutien aux associations

Sur un plan matériel pour les associations qui en font la demande, l'UDAF, dans la mesure de ses possibilités, a mis à disposition ses salles de réunion. Par ailleurs, des photocopies sont également réalisées et facturées à leur coût de revient.

FORMATION ET INFORMATION DES ADMINISTRATEURS ET REPRESENTANTS FAMILIAUX

Le 17 septembre 2018, 11 administrateurs ont suivi la formation « La fonction de représentant » dispensée sur site par l'UNAFOR.



Mme ROBQUIN a participé à la journée de rencontre des représentants des usagers en CPAM de la Région Grand Est le 18 septembre 2018 à Nancy.

REPRESENTATIONS

DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Conseil de Familles des Pupilles de l'Etat

Le Conseil de Familles des Pupilles de l'Etat a pour mission d'assurer les responsabilités liées à l'autorité parentale à l'égard des enfants pupilles de l'Etat et d'élaborer pour chacun d'eux un projet de vie spécifique qui prenne en considération ses besoins, son individualité et ses attentes propres.

Il examine la situation des pupilles de l'Etat. Il donne son consentement à l'adoption lorsque celui-ci ne peut être fourni par les parents de l'enfant.

M. VARET y a représenté les associations familiales en 2018.

Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

Outre la collecte de données, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance a pour rôle d'analyser et d'animer le réseau partenarial de protection de l'enfance dans le territoire.

M. DARCQ (suppléant) a participé à la réunion du 22 juin 2018 au cours de laquelle ont été présentés les structures du département accueillant des enfants et la politique à développer en faveur des jeunes et des adolescents.

Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Mme HENAU, psychologue, a participé aux réunions du CISPD

- des **Crêtes Préardennaises** le 03.09.2018 qui a porté sur l'état des lieux, les axes de travail et la présentation de la travailleuse sociale en gendarmerie.
- de la **Communauté d'agglomération Ardenne Métropole** le 6/07/2018 avec à l'ordre du jour, la présentation du CIDFF et d'un rapport sur les violences conjugales.

En février 2018, Mme HENAU a assisté à une réunion organisée par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole portant sur les violences intrafamiliales.

POLITIQUE FAMILIALE – POLITIQUE SOCIALE

Caisse d'Allocations Familiales

Les représentants de l'UDAF sont au nombre de 6 (4 titulaires et 2 suppléants).

Conseil d'Administration

Suite au renouvellement de ses membres, la réunion du 5/02 a été consacrée à l'installation du nouveau Conseil d'Administration et à la désignation des membres des différentes commissions.

Nos représentants ont siégé aux Conseils d'Administration des 30/03, 15/06, 21/09, 14/12/2018 et à la réunion exceptionnelle du 26/10/2018.

Représentations CAF et commissions

M. DARCCQ a été réélu au poste de 3^{ème} vice-président.

Il siège :

- à la commission d'Action Sociale et a participé à 9 réunions.
Cette instance accorde des aides financières individuelles, des secours (principalement pour le règlement de frais d'obsèques d'enfants d'allocataires) mais également des subventions de fonctionnement ou des aides financières à l'investissement pour les associations, crèches, centres sociaux... Elle attribue les agréments et renouvelle les partenariats.
- au Conseil d'Administration de l'ADIL.

Mme BILET représente la CAF aux Conseils d'Administration du CIDFF et de l'Association Le Trait d'Union.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

L'UDAF est représentée, à titre délibératif, au Conseil de la CPAM. Mme ROBQUIN, désignée pour siéger dans cette instance, a participé en 2018, à 4 réunions.

Notre représentante est également membre de la commission des usagers qui s'est réunie le 4/07 et au cours de laquelle ont été présentés les résultats des enquêtes nationales de satisfaction, l'analyse des réclamations et le point sur la conciliation.

Conseil d'Administration de la MSA

Mme MAHAUT a été désignée par l'UDAF pour représenter les familles au sein du Conseil d'Administration de la MSA Marne Ardennes Meuse au titre des non-salariés. Notre représentante a participé à 6 réunions en 2018. Elle siège également

- au Comité d'Action Sanitaire et Sociale (3 réunions) qui étudie les dossiers de subventions collectives et les demandes d'aides individuelles.

Commission d'Agrément des familles d'accueil de personnes âgées ou handicapées

Cette commission est chargée d'émettre un avis motivé, relatif aux demandes initiales d'agrément ainsi que sur toutes demandes de modification, de renouvellement ou de retrait d'agrément, concernant les personnes qui souhaitent accueillir à leur domicile, à titre onéreux, des personnes âgées ou handicapées adultes.

L'avis consultatif de la Commission se réalise à partir de l'analyse des conditions d'accueil : « qualité de l'hébergement », approche de l'accueil et des motivations, intimité de la personne accueillie, échange avec les travailleurs sociaux.

L'UDAF est représentée dans cette instance par Mme AUCLAIR (en qualité de titulaire) et M. DARCCQ (en qualité de suppléant).

En 2018, la commission s'est réunie à 4 reprises.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Cette instance consultative a pour objectif de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec

les usagers et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

M. LAPLACE y siège au sein de la formation « personnes âgées » en qualité de vice-président. Depuis son installation en avril 2018, cette instance s'est réunie 5 fois.

Comité de pilotage du projet territorial de santé mentale

Dans le cadre de l'élaboration du projet territorial de santé mentale, M. DARCCQ a assisté à la réunion de lancement du 11/09/2018 qui avait pour ordre du jour :

- la présentation du projet territorial de santé mentale et de la méthodologie préconisée ;
- la constitution de groupes de travail.

Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

La CDOA a un rôle consultatif auprès du Préfet. Elle gère les différents secteurs de la politique agricole selon les orientations définies par le projet départemental et donne son avis sur l'utilisation au plan départemental des aides publiques à l'agriculture et à la forêt, sur les demandes individuelles d'aides au boisement des terres agricoles.

M. FABRITIUS y représente les consommateurs en qualité de membre titulaire. Notre représentant a assisté aux réunions des 08/02, 08/03, 14/06, 12/07, 13/09, 11/10, 8/11 et 13/12/2018 qui ont porté, entre autre, sur l'examen d'avenants au Plan de Développement de l'Exploitation et de demandes d'autorisation d'exploiter.

Schéma départemental des services aux familles

L'UDAF qui a collaboré aux travaux du Schéma départemental des services aux familles signé en 06/2017, a été conviée à participer au comité de pilotage du 9/10/2018.

Les points suivants ont été abordés :

- cadre, construction et caractéristiques
- synthèse des fiches par grandes thématiques et perspectives
- intégration du Schéma Directeur et d'Animation de la Vie Sociale
- proposition d'évolution de la gouvernance.

EDUCATION - JEUNESSE

Conseil Départemental de l'Education Nationale

Mme LOMBART représente l'UDAF dans cette instance, en qualité de membre titulaire et Mme ROBQUIN, en qualité de membre suppléant.

Comité départemental de soutien à la parentalité

Ce comité a pour but de contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de soutien à la parentalité. Il est composé de la CAF, qui assure le pilotage des travaux, de la DDCSPP, du Conseil Départemental, de la MSA, des services départementaux de l'Education Nationale, des représentants de la justice et de l'UDAF.

Mme HENAUX a participé aux réunions des 16/05, 18/09 et 23/10/2018 portant sur les orientations du Comité départemental et la mise en place du schéma départemental des services aux familles.

COHESION SOCIALE – VIE QUOTIDIENNE

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

L'UDAF siège dans cette commission en qualité de personne qualifiée du collège « consommation et protection des consommateurs ». M. LAPLACE et M. FABRITIUS assurent cette représentation.

Cette commission est compétente pour statuer sur les projets de création et d'extension des commerces de détail.

Nos représentants ont participé aux réunions des 30/07 (1 demande de création), 25/09 (1 demande de création), et 4/10 (1 demande de création).

Commission Départementale d'Examen des Situations de surendettement

L'UDAF y représente les associations familiales ou de consommateurs en qualité de titulaire. La suppléance est assurée par « l'AFOC ». Cette commission s'est réunie à 20 reprises en 2018.

La commission a enregistré cette année encore une baisse des dépôts de dossiers de 7,9 % par rapport à 2017. 88 % des dossiers examinés en 2018 ont été déclarés recevables. 48 dossiers contre 83 en 2017, ont été déclarés irrecevables.

Commissions consultatives des services publics locaux

Ville de Charleville-Mézières

L'UDAF siège dans cette instance en qualité de représentant des usagers.

Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

M. LAPLACE siège également dans cette instance et a participé à la réunion du 21 mars 2018 concernant la délégation de service public « camping-port ».

Comité local d'usagers des particuliers - DGFIP

Instance de dialogue, le comité local des usagers des particuliers a pour objet d'évoquer les problématiques des usagers avec des acteurs représentatifs.

M. LAPLACE a participé aux réunions d'information :

- ✓ du 18/04/2018 portant sur la campagne 2018 d'impôt sur le revenu, la réforme de la taxe d'habitation et la mise en place du prélèvement à la source.
- ✓ du 24/09/2018 relative aux dernières informations sur le prélèvement à la source avant la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019 et à l'accueil personnalisé sur rendez-vous.

HABITAT – CADRE DE VIE**Conseil d'administration d'Habitat 08**

M. LAPLACE est membre du Conseil d'Administration. Il a assisté aux réunions des 23/01, 29/03, 16/04, 26/06, 5/10, 26/10 et 14/12/2018. Entre autre, le CA donne son avis sur l'augmentation des loyers.

Conseil d'administration de l'ADIL

M. LAPLACE a participé aux réunions du Conseil d'Administration de l'Association Départementale d'Information sur le Logement des 8/06 et 2/07/2018 ainsi qu'à son Assemblée Générale.

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat

L'UDAF siège à la délégation départementale de l'amélioration de l'habitat en qualité de représentant des locataires.

Cette commission examine les projets d'aménagement et de rénovation de maisons ou d'immeubles déposés par des particuliers ou des sociétés et décide d'affecter ou non les subventions de l'ANAH.

L'UDAF y est représentée par M. TINOIS en qualité de titulaire et par Mme AUCLAIR en qualité de suppléante.

Commission de médiation relative au Droit Au Logement Opposable

Cette commission peut être saisie par toute personne qui n'a pas reçu de proposition adaptée en réponse à sa demande de logement dans un délai « anormalement long » fixé par arrêté préfectoral ; elle peut être saisie sans condition de délai lorsque le demandeur, de bonne foi, est :

- dépourvu de logement,
- menacé d'expulsion sans relogement,
- hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition, un logement foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux,
- logé dans des locaux manifestement « sur occupés » ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent ; s'il a au moins un enfant mineur, s'il présente un handicap ou s'il a au moins une personne à charge présentant un tel handicap.

La commission émet un avis sur le caractère prioritaire d'une demande d'un logement décent et indépendant au titre du droit au logement opposable.

Mme AUCLAIR y représente l'UDAF en qualité de membre titulaire et M. TINOIS, en qualité de membre suppléant, au titre des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées. Cette instance s'est réunie à deux reprises en 2018 et a examiné 16 dossiers.

Commission Départementale spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives CCAPEX

Cette commission vise à optimiser le dispositif de prévention des expulsions locatives. La commission rend un avis sur les dossiers les plus sensibles pour lesquels les risques d'expulsion sont avérés et pour lesquels une consultation partenariale est indispensable.

L'UDAF, en sa qualité d'association dont l'un de ses objectifs de travail est l'insertion, par l'accès au logement des personnes défavorisées et la défense des personnes en situation d'exclusion, y est représentée par M. TINOIS.

Sous CCAPEX

Le groupe de travail chargé de la prévention des expulsions locatives et de l'examen des difficultés en matière de logement se réunit à la Préfecture de Charleville-Mézières et dans les sous-préfectures de Rethel, Sedan, Vouziers.

Ces réunions sont destinées à prendre des décisions concernant le règlement de problématiques financières et/ou sociales tant dans le parc privé que public (commandement de quitter les lieux, assignation aux fins de résiliation de bail, demande de concours de la force publique). Elles ont, en outre, pour objet d'informer les différents partenaires et de coordonner les actions.

Deux salariées du Service Logement et Accompagnement social ont participé à 22 réunions en 2018.

<i>Secteur</i>	<i>Nombre de réunions</i>	<i>Nombre de dossiers traités</i>
Charleville	7	270
Rethel	4	86
Sedan	5	133
Vouziers	6	229

Section départementale du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Ardennes

L'UDAF siège, en qualité d'association d'usagers et organismes chargés de l'insertion des personnes en situation d'exclusion par le logement, dans cette instance créée en vue de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat des Ardennes et de son observation. Mme AUCLAIR a assisté à la réunion du 21/06/2018.

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées

Le **comité responsable** veille à la mise en œuvre effective des actions prévues dans le cadre du PDALHPD et à leur cohérence. Mme AUCLAIR et M. TINOIS ont participé à la réunion du 18/06/2018 au cours de laquelle le comité a donné son avis sur le projet de règlement intérieur du FSL.

Plan pluriannuel de Lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

M. TINOIS a participé au **comité de pilotage** des 24/01 et 5/07/2018.

Comité de pilotage Lutte contre l'Habitat Indigne – précarité énergétique

- M. TINOIS a représenté l'UDAF à la réunion du 31/05 au cours de laquelle ont été présentés :
- le bilan d'activité du Programme d'Intérêt Générale (2012-2017) et l'état d'avancement du nouveau PIG
 - les bilans de l'OPAH-RU de Sedan (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain) et du PDLHI ainsi que le plan d'actions pour 2018
 - le plan d'action de la démarche régionale sur le fonctionnement des PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne) et des préconisations départementales

Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Comité directeur est chargé

- d'examiner les critères d'attribution des aides financières destinées aux personnes et familles en difficultés économiques et sociales ;
- d'examiner les recours ;
- d'étudier les demandes de subventions au titre des actions collectives.

Mme AUCLAIR et M. TINOIS représentent l'UDAF au comité directeur. Ils ont participé aux réunions des 13/04 et 28/09/2018.

La commission F.S.L.

Au bilan de l'exercice 2018, le FSL enregistre 3 738 dossiers instruits (soit 908 de moins qu'en 2017) sur les 4 territoires d'action sociale du département dont 2 524 ont reçu un avis favorable, 179 ont été ajournés et 1 035 rejetés. Cette diminution du nombre de dossiers instruits est due en partie à la modification du règlement intérieur FSL qui a pris effet à compter du mois d'août.

Cette commission

- étudie et solutionne les problématiques relatives à l'accès ou au maintien de logement, sous la forme de secours.
- intervient pour les personnes qui éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'électricité ou de gaz, d'eau, de téléphonie fixe ou portable et d'internet
- aide les personnes qui rencontrent des difficultés à se maintenir dans leur logement ou à accéder à un logement dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement. Le suivi est assuré par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Conseil Départemental. La commission examine le contrat établi avec la famille et instaure une mesure pour une durée de 4 mois pour un premier bilan.

Commission locale des transports publics particuliers de personnes

Cette commission est chargée de formuler des avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de discipline des professions de taxis, voitures avec chauffeur et véhicules motorisés à deux ou trois roues.

L'UDAF a été sollicitée pour siéger dans cette instance. La candidature de Mme BILET a été proposée.

REPRESENTATIONS DIVERSES**Conseil de Vie Sociale de l'AAPH et service d'Aide par le Travail**

Cette instance traite principalement des points de fonctionnement des sections ESAT et Foyer mais également des modalités relationnelles entre les salariés et les personnes prises en

charge. M. DARCQ a participé à trois réunions du Conseil de la Vie Sociale. Sur l'ensemble des sections, les questions posées par les travailleurs portent pour l'essentiel sur : le fonctionnement, la vie quotidienne, les soutiens, le sport, l'amélioration du cadre de vie...

Conseil d'Administration de l'Association l'Ancre

L'UDAF siège au C.A. de l'Association l'Ancre. Notre représentante, Mme BILET a participé aux 3 réunions du CA ainsi qu'aux Assemblée Générales du 27/03/2018 qui a procédé à la réélection de ses membres sortants et du 14/06/2018.

Commission de sélection d'appel à projet pour les Mineurs Non Accompagnés

Dans le cadre de la création d'un dispositif départemental de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, le Conseil Départemental a sollicité l'UDAF pour participer à la commission de sélection d'appel à projet qui a pour mission d'émettre un avis sur les projets de création, de transformation ou d'extension d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux. M. TINOIS a représenté l'UDAF à la commission du 13/07/2018.

GEM - Groupes d'Entraide Mutuelle

L'UDAF parraine les Groupes d'Entraide Mutuelle.
Mme CANIAUX-BEGLLOT représente l'UDAF.

« **le Pommier** » implanté sur le secteur de la ville de Sedan. Des animations et des activités diverses sont proposées aux adhérents.

Notre représentante a participé aux réunions du Conseil d'Administration (3), à l'assemblée générale du 1er/06, à différentes réunions de suivi ainsi qu'aux entretiens de recrutement de l'animateur.

« **le Moulin** » à l'initiative de l'UGECAM Charleville-Mézières. Les adhérents de cette association se caractérisent par des problématiques de « cérébrolésions » générant des troubles particuliers et des séquelles physiques qui affectent de nombreux aspects de la vie quotidienne et perturbent les relations familiales et sociales.

Mme CANIAUX-BEGLLOT a assisté aux Conseils d'Administration (5), à l'Assemblée Générale du 30/03 et à 3 réunions organisationnelles.

« **Sollicitude** » : en coopération avec l'UNAFAM.

Outre sa contribution à la préparation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, notre représentante a apporté un appui dans la gestion du GEM. Elle a participé au C.A. et à l'A.G. du 12/12/2018.

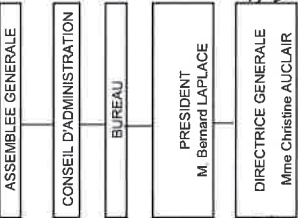
Après une fermeture momentanée, le GEM Sollicitude a repris ses activités le 26 mars 2018.

Conseils d'Administration des CCAS

Nos représentants siègent dans les Conseils d'Administration des CCAS des villes et/ou villages de : Aubigny les Pothées, Banogne Recouvrance, Bergnicourt, Boulzicourt, Charleville-Mézières, Château-Porcien, Deville, Fumay, Haybes, Le Chesne, Lumes, Maubert-Fontaine, Monthermé, Mouzon, Nouzonville, Pouru aux Bois, Prix les Mézières, Rimogne, Rocroi, Saint-Menges, Signy l'Abbaye, Thelonne, Thin le Moutier, Villers Semeuse, Vivier au Court, Vouziers, Warcq.

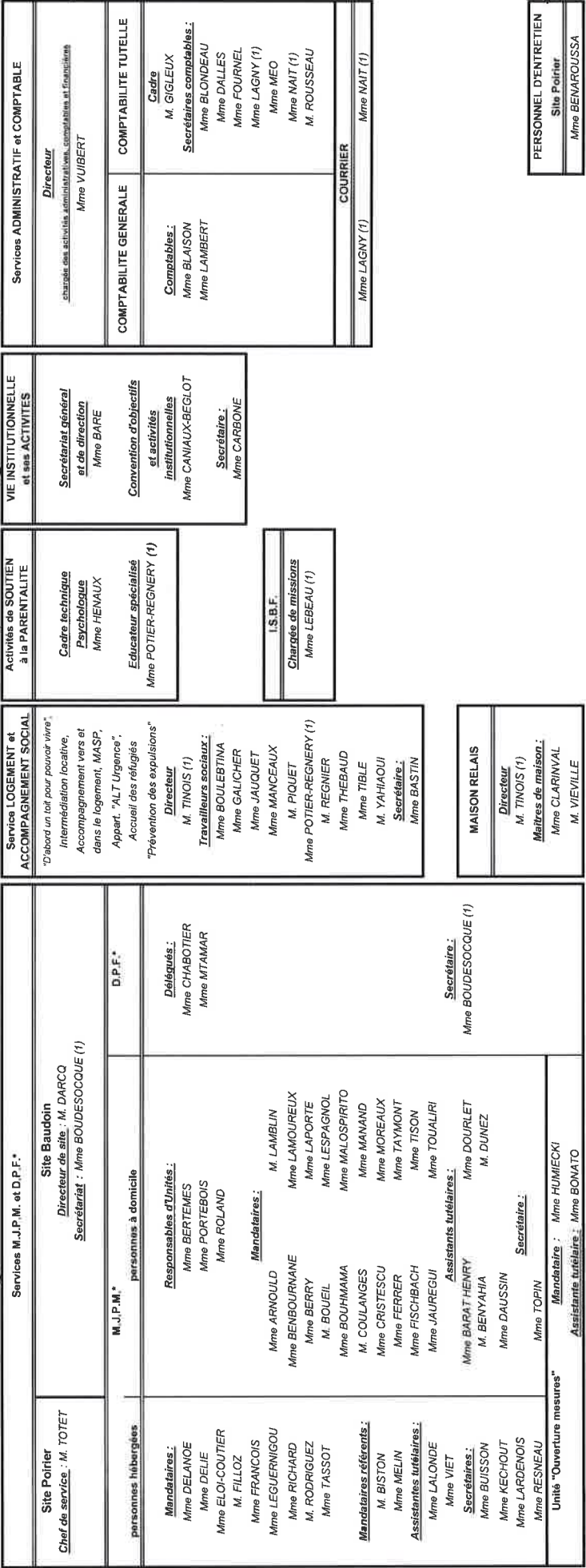
LES SERVICES

Commissaire aux Comptes
AA.com.aux.comptes



ORGANIGRAMME DE L'U.D.A.F.
des Ardennes
(au 31/12/2018)

EVALUATION INTERNE
DEMARCHE QUALITE
Chargée de missions
Mme LEBEAU (1)



ACCUEIL - STANDARD
Mme VILVANDRE

(1) Personne exerçant sur plusieurs activités
* MJPM : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
"DPF" : Délégué aux Prestations Familiales

SECRETARIAT GENERAL

Médaille de la Famille

L'UDAF assure le Secrétariat Permanent de la Médaille de la Famille. A ce titre, nous réceptionnons les dossiers de candidature transmis par les Mairies et rassemblons les informations nécessaires à leur examen par la Préfecture qui est amenée à décider de l'attribution ou non de cette décoration.

En 2018, nous avons réceptionné un dossier, transmis à la Préfecture qui a émis un avis favorable.

A l'issue de cette commission, nous avons informé la candidate et le Maire de la commune de cette décision.

POINT INFO FAMILLE et RESEAU MSAP

Le Point Info Famille a pour objectif de favoriser l'accès de tous à l'information et de simplifier les démarches dans tous les domaines de la vie quotidienne et des droits. Il est gratuit et ouvert à tous.

Le Point Info Famille des Ardennes est un dispositif à caractère départemental destiné à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et à simplifier leurs démarches quotidiennes en faisant le lien entre tous les services à leur disposition et leurs attentes et questions. Le Point Info famille a une fonction d'info médiateur : **les droits, les démarches, les interlocuteurs.**

Les objectifs :

Favoriser l'accès de toutes les familles à l'information quel que soit leur lieu de vie. Mettre à disposition des familles une information générale de qualité, précise et actualisée. Mettre en réseau les informations départementales en direction des familles et faire connaître chaque acteur départemental dans une démarche à bénéfice réciproque dans le cadre d'une convention. Constituer un observatoire relatif aux questions familiales, leur analyse pouvant susciter la mise en œuvre de réponses spécifiques.

Les missions :

Dans tous les domaines de la vie familiale, le Point Info Famille a deux missions essentielles :

- L'accueil et l'orientation des familles par toutes les voies possibles.
- L'orientation vers le bon interlocuteur.

L'organisation du Point Info Famille Ardennes :

Pour être accessible à toute famille du département et concilier qualité, proximité, simplicité, exhaustivité, l'organisation du Point Info Famille est la suivante :

Un accueil basé à Charleville-Mézières ; une animatrice est responsable du dispositif, de la mise à disposition de l'information en liaison avec les partenaires et de l'accueil des familles. Le Point Info Famille s'appuie sur des relais et peut informer et orienter sur un certain nombre de thématiques dont :

- Emploi/Formation/Insertion
- Santé
- Social/Solidarité
- Retraite
- Famille/Enfance/Jeunesse
- Logement
- Energies
- Transport/Mobilité
- Administration et Finances
- Développement économique/Création entreprise
- Droit/Justice
- Vie Locale

L'UDAF des Ardennes est présente auprès de l'Etat dans le cadre de l'accessibilité des services au public depuis 2006 avec la création du Point Info Famille. C'est tout naturellement que le PIF a su prolonger cette collaboration en conventionnant dès 2008 avec les Relais de Services Publics nouvellement créés. Lorsque l'évolution des politiques publiques et la loi NOTRe du 7/07/2015 mettent en place les Maisons de Service Au Public (MSAP), l'UDAF des Ardennes est toujours présente pour les accompagner.

En 2017, une convention d'animation signée entre le Préfet des Ardennes et le Président de l'UDAF des Ardennes concrétise la place qu'a su prendre l'UDAF dans l'animation du réseau des MSAP des Ardennes et les années de partenariats sur notre territoire.

Cette animation de réseau permet de conforter l'existence du PIF sur le département et de maintenir des liens avec les institutions et les partenaires (Conseil Départemental, Préfecture, CAF, Pôle Emploi, CPAM, MSA, CARSAT, Caisse des Dépôts...) et permet à l'UDAF de participer aux travaux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Ardennes.

Ainsi au cours de cette année, différentes formations ont été dispensées aux agents MSAP et un certain nombre de rencontres ont pu être organisées avec des interventions diverses d'acteurs du territoire.

Toutes ces journées destinées à l'augmentation des connaissances des agents MSAP et organisées par l'UDAF des Ardennes tendent vers le même but, à savoir apporter aux familles la meilleure information et le meilleur service possible dans leur vie quotidienne.

Pour 2018, ont été réalisées 34 journées d'activité en lien avec le réseau ardennais dont plus spécifiquement 10 journées exclusivement réservées aux formations (Ecoute active par le PAEJ08, CAF, Pôle Emploi, CPAM, MDPH, ANTS, DDFIP, Banque de France...).

Activité du réseau MSAP Ardennes en 2018 :

Journées MSAP	2	33 participants cumulés
Journée de formation à l'Ecoute	1	10 participants
Bilan annuel La Poste	1	1 participant
Formations et réunions CAF	3	23 participants cumulés
Formations, réunions, immersions Pole Emploi	2	19 participants cumulés
Formation CPAM	2	20 participants cumulés
Présentation des MSAP au PLIE des Ardennes	1	2 participants cumulés
Rencontre et formation MDPH	2	19 participants cumulés
Préfiguration MSAP Vivier au Court	2	1 participant
Rencontres préfecture UDAF	3	4 participants cumulés

Ateliers de travail SDAASP	4	7 participants cumulés
Réunions de travail MSAP	3	6 participants cumulés
Rencontre MSAP de Givet	1	3 participants cumulés
Rencontre MSAP de Liart	1	2 participants cumulés
Réunion et Formation ANTS	2	16 participants cumulés
Réunion et Formation DDFIP	2	22 participants cumulés
Formation Banque de France	1	14 participants cumulés
Inauguration de la MSAP de Vivier au Court	1	3 participants cumulés
	34	205 participants

Opérateurs principaux des MSAP des Ardennes en 2018 :

CAF, Pôle Emploi, CPAM, CARSAT, Finances publiques, Préfecture, ANTS, Conseil Départemental / MDS, Banque de France, bailleurs, EDF, assurances / mutuelles, scolarité (communes, département, région), MSA

Partenaires locaux réguliers :

Missions locales, PLIE, UDAF, Soliha, MDPH, mairies, Défenseur des Droits, Centres sociaux, CCAS, URSSAF, CIDFF, (+ banques, fournisseurs d'énergies, de téléphonie et d'internet).

L'animation du réseau MSAP des Ardennes peut se résumer à 3 grandes thématiques :

- ✓ Formation / réunions avec les divers partenaires et interlocuteurs principaux.
- ✓ Préparation et traitement des données de gestion : statistiques départementales mensuelles et annuelles, cartographie et études de satisfaction.
- ✓ Travail régulier d'animation et de préparation : échanges avec les structures en direct par téléphone ou par mail, échanges avec les services de l'Etat et participation aux groupes de travail du SDAASP.

Données de base 2018 de l'activité des MSAP des Ardennes (Evolution 2015 à 2018 toutes MSAP confondues)

Années	Visites	Actes réalisés	Kilomètres économisés
2015	6 448	7 769	340 267
2016	7 274	8 920	385 640
2017	9 041	11 428	592 433
2018	14 414	19 310	900 920

ACTIVITES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Le PAEJ est un espace accessible, anonyme, confidentiel et gratuit, mis à disposition des jeunes de 11 à 25 ans, des parents et des familles qui rencontrent des questionnements relationnels, psychoéducatifs et/ou psychodynamiques.

Il est indispensable d'offrir un espace de parole neutralisé pour les familles en proie à des difficultés plurielles. L'objectif est d'apporter un espace généraliste pour travailler les besoins et demandes des familles et des jeunes.

Au travers de cette interface, l'UDAF se met en lien avec les services de proximité pour construire un projet cohérent et éviter les redondances.

Le **soutien psychoéducatif aux parents** est l'une des missions princeps qui est dévolue à cette activité. Ce soutien à la parentalité consiste en des entretiens de guidance destinés à permettre aux familles de faire face aux situations de débordements et d'incompréhension auxquelles leurs relations avec leurs enfants peuvent les confronter.

L'accueil de ces pères et de ces mères met l'accent sur la souplesse et la convivialité et favorise l'expression et le dialogue. Il s'agit d'aider ces personnes à gérer des moments de crise et de tenter de contenir et de comprendre avec elles le "mal être" ambiant. Un travail précoce avec les familles prend tout son sens.

La question des places est mise en chantier à l'annonce de la grossesse et se concrétise dès l'arrivée du premier enfant. **On ne naît pas parent, on le devient.**

Pour la question des addictions, s'entretenir avec une professionnelle neutre (psychologue-tabacologue, formée régulièrement sur les addictions au travers du réseau ADDICA), peut désacraliser la démarche de soin et la permettre. Au-delà des consommateurs, il y a l'entourage qui peut être acteur de soin et de bienveillance, dès lors qu'il a des éléments en sa possession pour être plus à même de voir les signes d'une consommation et pour aborder le sujet.

ACTIVITES 2018

Au cours de l'année 2018, le PAEJ a honoré **112 rencontres** auprès de **812 partenaires**. Ces temps de rencontres ont eu différents objets :

- Parentalité ;
- Addictions ;
- Formation ;
- Fonctionnement de l'activité et travail au sein de l'UDAF ;
- Promotion du dispositif.

Le contenu de chaque thématique est développé ci-dessous. Il est important de préciser que les temps d'accompagnements auprès des jeunes, parents et familles, ne figurent pas dans cette répartition.

Le PAEJ des Ardennes a vu l'**embauche à mi-temps, de Madame REGNERY, Educatrice Spécialisée**, depuis septembre 2016. Cette dernière a suivi une formation à la thérapie familiale en approche systémique. Elle suit actuellement une formation pour devenir **Médiatrice Familiale**.

La **promotion du dispositif** est à nouveau opérationnelle sur le secteur de Madame REGNERY (Nord et Est Ardennes). Des rencontres avec des **Maisons de Service Au Public (MSAP)** ont eu lieu sur ce territoire en présence de Madame CANIAUX-BEGLOT, notre référente MSAP. La **mission locale de Revin et l'ARPEJ** ont également fait l'objet d'un temps de rencontre et de présentation, ainsi que l'assistante sociale du **Lycée Jean-Baptiste Clément**.

Détail de l'activité :

- **Addictions :**

- **Intervention en tabacologie** auprès de classes de premières du **CFA Agricole de Rethel**.
- **Réseau Addictions de Vouziers** : le PAEJ s'inscrit à nouveau dans cette dynamique.
- **Moi(s) sans Tabac** auprès des salariés de l'UDAF et des résidents de la Maison Relais.

- **Parentalité :**

- Représentation de l'UDAF au sein du **Comité Départemental de Soutien à la Parentalité** qui est passé sous l'égide du **Schéma Départemental de Services aux Familles**.
- **Groupe de Parole intitulé "Naître Parent"** sur Vouziers. Cet espace est complété par la possibilité de rencontre en individuel et/ou en famille.
- **Contrat Local de Santé Vouziers**.
- Partenariat avec les **Programmes de Réussite Educative de Fumay** : guidance parentale, consultations familiales et/ou accompagnements individuels.
- **Forum santé et bien-être** organisé par la SARC.
- Participation au **CISPD** (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de la Ronde Couture, de la Houillère et de Manchester.
- Participation au **CISPD Violences Intrafamiliales d'Ardenne Métropole**.
- Participation au **CISPD des Crêtes Préardennaise** sur les thématiques de la **Parentalité et des jeunes**.
- **Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité de l'ARS**.
- **Rencontres partenariales** dans le cadre d'accompagnements pour harmoniser les interventions.

- **Formations :**

- Pour rappel, la circulaire de la DGS-DGAS n° 2002/145 du 12 mars 2002 relative à la mise en œuvre d'un dispositif PAEJ stipule dans l'article V de son annexe I que "*l'équipe reçoit nécessairement...une **supervision** par un professionnel désigné ou choisi dans le secteur de la santé mentale (psychologue ou psychiatre dans le secteur public ou libéral)...*". Le PAEJ de l'UDAF des Ardennes est en conformité avec cette exigence de fonctionnement. L'équipe se rend à une supervision indépendante toutes les 6 semaines environ.
- Le PAEJ s'est inscrit lors de la journée d'études organisée par le **CSAPA** (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) sur le thème « **Désir et**

addiction », mais aussi une rencontre sur « **Ados et cannabis : que faire ?** » et une journée sur « **Parentalité et addictions** ».

- Le **CAARUD** (Centre d'Aide et d'Accompagnement à la Réduction des risques chez les Usagers de Drogues) a organisé un temps de rencontre ouvert et gratuit à ses partenaires : **Back to Basics 9** qui, comme son nom l'indique, permet de revenir sur les fondamentaux, et ce depuis 9 ans.
- Le PAEJ s'est inscrit à une session **ADDICA** sur « **mésusages et dépendances aux psychotropes** ».
- Journées de formation du **CRIAVS-CA** (Centre de Ressources et d'Information sur les Auteurs de Violences Sexuelles – Champagne-Ardenne) sur la **Pédophilie** et l'**Inceste**.
- Les salariés du PAEJ ont assisté à une conférence sur 2 jours à Paris, organisée par la **LFSM** (Ligue Française pour la Santé Mentale) sur le thème « **Libérer la parole : l'esprit des psychothérapies humanistes** ».
- **Formation à l'écoute active**.
- **Médiation familiale** : l'essentiel de la formation sur 2018 a porté sur la formation de Madame REGNERY pour obtenir le Diplôme d'Etat de Médiatrice Familiale (809 heures), comprenant la formation au CECCOF à Paris, le stage pratique à Reims et Chalons, ainsi que le temps de travail personnel à fournir pour répondre aux exigences de cette formation.

UDAF :

- Rencontres individuelles pour échanger autour de situations particulières.
- Participation aux réunions d'équipe sur le site de Poirier.
- Accompagnement de l'équipe du service logement et de l'équipe Nord Ardenne Thiérache : fonctionnement, suivi de situations et apports théoriques.
- Groupe de travail : accueil des nouveaux salariés.
- Accompagnement de collègues auprès de partenaires (à leur demande).
- Projet de rencontre au CAARUD.
- Participation aux réunions des cadres.
- Sensibilisation à l'écoute active pour les salariés du Service Logement et Accompagnement Social.
- Réunion de fonctionnement par rapport à l'activité du PAEJ et au développement du service de Médiation Familiale (réflexion, création d'outils de communication, rédaction du projet,...).

Le PAEJ s'est inscrit dans la **convention d'objectifs de l'UDAF 2016-2020** dans les domaines des « **nouvelles médiations familiales** » et du « **soutien à la parentalité à destination des "usagers" des services des UDAF** ». Pour affiner cette démarche, les salariées se sont rendues à l'UNAF pour participer à des groupes de travail sur ces sujets. L'objectif est de créer et développer un service de Médiation Familiale au sein de l'UDAF des Ardennes d'une part, et de développer l'activité de soutien aux parents et aux familles d'autre part.

L'année 2014 a vu l'émergence d'un nouveau projet sur le secteur de Rethel, liant la Cohésion Sociale et la Politique de la Ville dans un but commun : couvrir les **violences intrafamiliales** comprenant les violences conjugales, violences contre les enfants et contre les personnes vulnérables (personnes âgées ou handicapées).

En janvier 2018, nous avons organisé un colloque sur « Les violences intrafamiliales » à la Salle Atmosphère de Rethel, qui a accueilli 168 professionnels. Les professions sociales, médicales et paramédicales étaient largement majoritaires : 93% des participants.

Le personnel médical était composé de puéricultrices, auxiliaires-puéricultrices, de sages-femmes et aides-soignantes.

Les retours ont été très positifs dans le cadre de l'évaluation par questionnaires tant sur le fond que sur la forme.

Pour 2018, l'UDAF a mis en place une Conférence Interactive sur le thème « Santé et sexualité chez le mineur et le majeur protégé », avec l'intervention de Pierre-Brice LEBRUN, Juriste. Cette journée a réuni une centaine de participants : des majeurs, des familles ainsi que 68 professionnels de différents horizons. Les retours d'évaluation indiquent 95% de participants satisfaits, voire très satisfaits.

Le PAEJ des Ardennes est membre du Conseil d'Administration de l'Association Nationale des PAEJ (ANPAEJ). A ce titre, nous avons participé à 3 Conseils d'Administration en 2018 à Paris. Nous nous sommes inscrits dans la Commission Financière qui avait pour tâche immédiate de concourir à la réflexion de la DGCS concernant les 4 millions d'euros complémentaires fléchés sur les PAEJ dans le cadre du Plan de Lutte et de Prévention contre la Pauvreté d'Olivier NOBLECOURT. Il s'agissait d'établir des critères d'éligibilité pour ces nouveaux crédits et d'une réflexion plus globale sur l'organisation de la coordination nationale et des moyens nécessaires à cet effet. L'émergence d'un outil de recueil de données national semble utile à travailler dans les mois à venir, ainsi qu'une réflexion sur la coordination régionale.

C'est pourquoi, le PAEJ des Ardennes reste inscrit dans une démarche élargie, en tant que représentant régional, afin de penser une organisation plus coordonnée et valorisée sur le Grand Est. Une rencontre à Metz s'est tenue à ce sujet.

Notre PAEJ a été invité au Sénat pour participer à une journée d'étude sur le « Bien-être des adolescents ». Ce fut un temps riche tant en informations que sur les rencontres.

ACCOMPAGNEMENTS JEUNES, PARENTS ET FAMILLES

Nombre de jeunes accompagnés en 2018 : 96

Profil :

- 50% de filles, contre 50% de garçons.
- 35% ont moins de 15, 32% ont entre 15 et 18 ans et 33% ont plus de 18 ans (moyenne d'âge : 15,9 ans avec une amplitude allant de 2 ans à 25 ans).
- 68% des jeunes sont scolarisés, dont un jeune est apprenti, 32% sont demandeurs d'emploi et/ou en démarche d'insertion.
- 86% des jeunes habitent dans leur famille, 11% sont en logement autonome et 3% en structure d'accueil.

Le profil décliné ci-dessus tend à montrer la **précocité de l'intervention avec 67% de jeunes ayant moins de 18 ans**. Par ailleurs, l'action se situe plutôt **en amont des ruptures, familiales, sociales, scolaires**, au regard du mode d'hébergement et de la proportion de jeunes scolarisés ou en apprentissage : 86% vivent dans leur famille, et que 68% sont scolarisés ou en apprentissage. Par ailleurs, 96% d'entre eux déclarent avoir des relations avec leur famille. Il est évident que **la qualité de ces liens est le plus souvent au cœur des demandes et des échanges**.

Nombre de parents accompagnés en 2018 : 59

Profil :

- 76% de femmes et 24% d'hommes

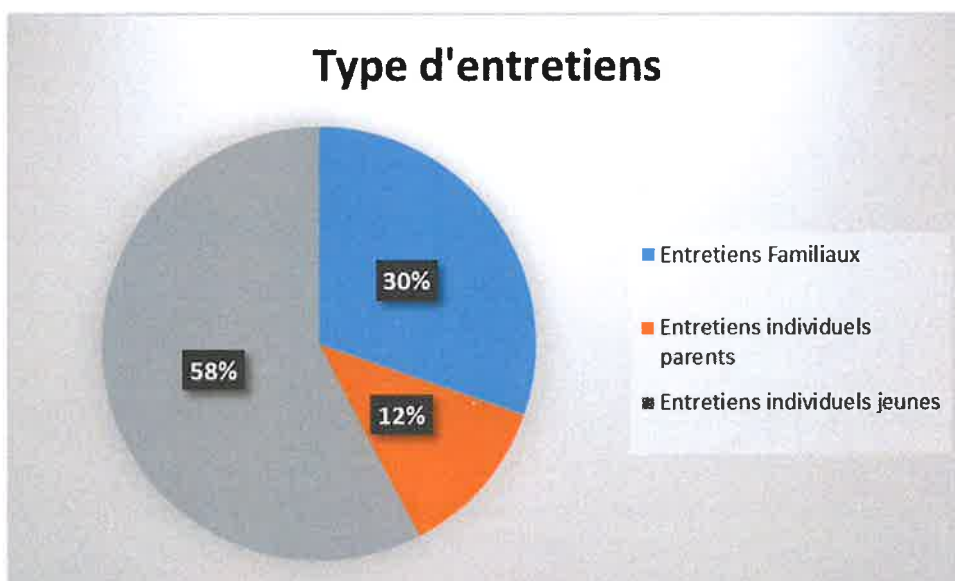
- Moyenne d'âge : 45,3 ans (allant de 24 à 71 ans). Cette moyenne d'âge souligne bien les difficultés inhérentes à la collision entre la crise de la quarantaine et la crise d'adolescence.
- Près de 49% sont en couple (mariés, pacsés ou en concubinage), contre 51% en situation de séparation, de célibat ou de veuvage.
- 86% ont entre 1 et 3 enfants, pour le reste, les configurations familiales vont de 4 à 8 enfants.
- 37% de non actifs contre 63% d'actifs.

Ces chiffres montrent à nouveau le **travail familial autour de la fonction parentale effectué en situation de rupture de liens**. Tous ces parents sont en **questionnement sur l'exercice de leur fonction parentale** : autorité, scolarité, rivalité dans les fratries, conduites à risques, place du père, familles recomposées, etc.

La tendance se confirme toujours : la proportion de parents en activité est supérieure à la proportion de parents "non actifs". Les parents en demande sont issus de catégories socioprofessionnelles variées. Le fait que le **dispositif** ne soit **pas connoté** semble concourir à la **libéralisation de la demande d'aide des parents**.

Les accompagnements en quelques chiffres

En 2018, ce sont **155 personnes** qui ont été accompagnées sur la base d'entretiens individuels, parentaux et/ou familiaux.



En 2018, ce sont **380 entretiens** qui ont été assurés, dont **53% pour des jeunes, 13% pour des parents, 33% pour des entretiens familiaux, 1% pour des entretiens avec des accompagnants**.

En **moyenne**, les accompagnements demandent **2,4 entretiens**.

En 2018, il y a eu **97 accompagnements** effectués dans l'activité du PAEJ.

L'accompagnement des jeunes représente **46%** de l'activité, pour **38%** des accompagnements en direction des **familles**, **15%** en direction des **parents**, ce qui confirme **une activité à hauteur de près de 53% aux côtés de parents et familles**.

Par ailleurs, **71 rendez-vous** ont été **annulés**, mais surtout **60 n'ont pas été honorés**, alors qu'ils ont, pour certains, nécessité un déplacement. Cet état de fait est relativement chronophage, même si l'on sait que cela fait partie du métier.

Le cadre méthodologique constitue en soi, un paradigme de résolution des problématiques. Le PAEJ propose trois rencontres initiales pour apprendre à se connaître. Au terme de ces rencontres, la question de la poursuite ou non des entretiens est posée. Si les intéressés souhaitent continuer, ils déterminent alors, la ou les objectifs qui sont les leurs. Ces motifs sont inscrits dans un contrat d'accompagnement qui stipule par ailleurs le nombre d'entretiens qui semble nécessaire à la professionnelle pour qu'ils atteignent leur(s) objectif(s), ainsi qu'un calendrier et les participants (de manière anonyme pour les usagers). Chacun signe ce contrat et tous les protagonistes en ont un exemplaire.

En 2018, **37 contrats d'accompagnements** ont été construits pour un **accompagnement moyen de 6,6 entretiens**, concernant en moyenne **1,2 personne**.

Au terme de l'accompagnement, les personnes sont invitées à faire une évaluation de leur parcours et à porter une appréciation subjective sur l'atteinte de leur(s) objectif(s) :

1. **totalement ;**
2. **partiellement ;**
3. **Pas du tout.**

Pour affiner cette évaluation – quand les personnes estiment avoir atteint partiellement leur(s) objectif(s), il leur est demandé de poser un pourcentage : en moyenne, les usagers pensent avoir fait **61,5% de leur parcours** avec des **amplitudes allant de 10% à 90%**.

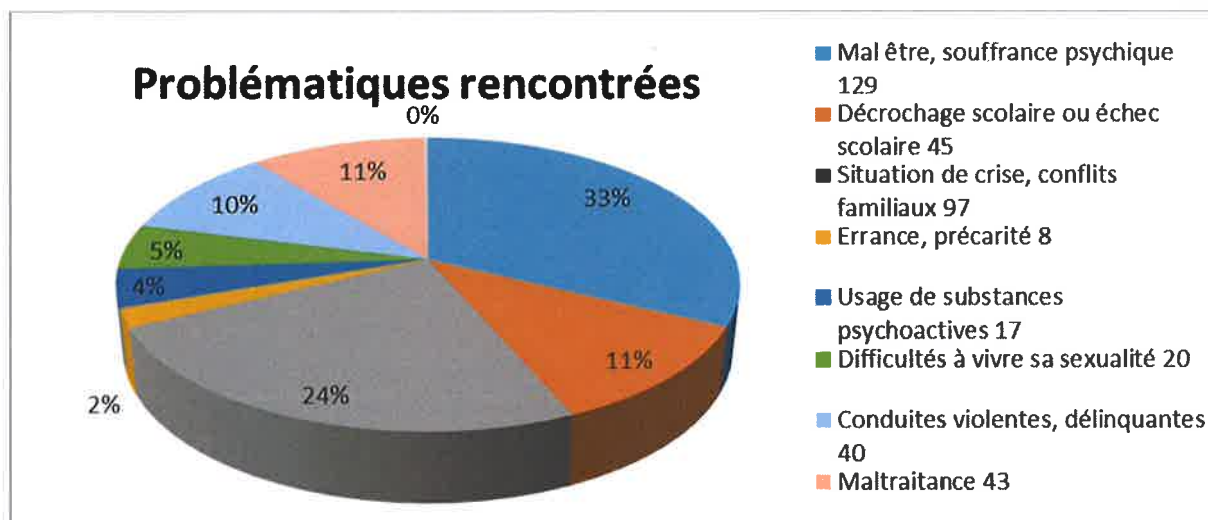
Tous les contrats d'accompagnement ne vont pas à leur terme, mais en moyenne **90% d'entre eux se concluent par un bilan**. Par ailleurs, tous les accompagnements ne font pas l'objet d'un contrat.

En 2018, ce sont **46%** des personnes rencontrées au PAEJ qui auront été orientées par un **partenaire**, **28%** par l'**entourage**. La **publicité** a eu un impact de **26%** : il s'agit dans près de 86% des cas de personnes déjà accompagnées (14%) ou étant déjà venues au PAEJ par le passé (8%).

Les partenaires qui ont adressés sur le PAEJ, sont d'abord et majoritairement, **les Missions locales du Sud-Ardenne, de Sedan et de Revin**, puis **les établissements scolaires et de formations** au travers des infirmières scolaires essentiellement, suivi par **Marion ZUCCARI, travailleuse sociale en gendarmerie**. En proportion un peu moindre, nous trouvons l'**UDAF**, suivie par **des médecins généralistes et le PRE de Fumay**.

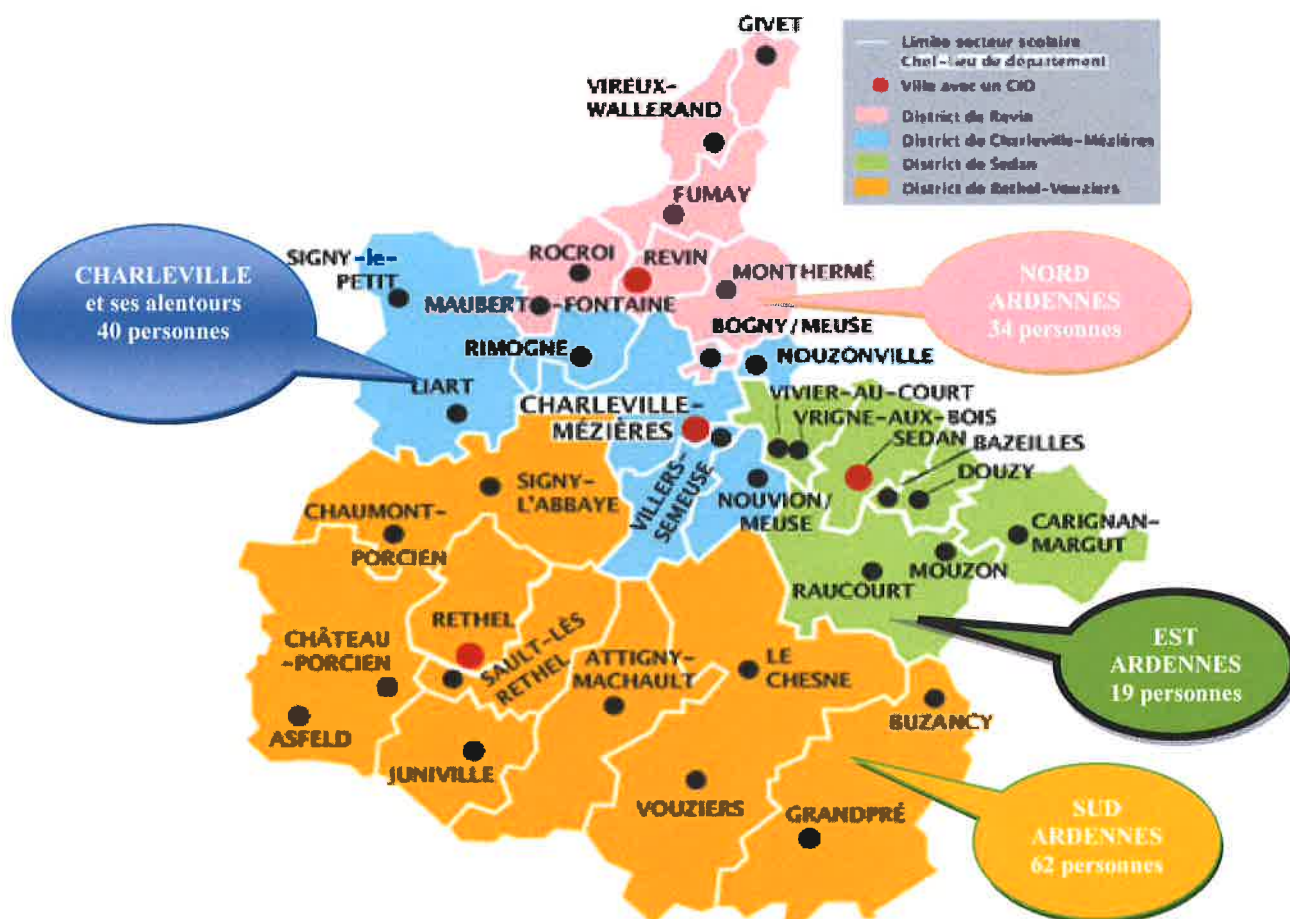
Le PAEJ a orienté 11% de sa file active en 2018 : dans **53%** des cas, les orientations se font à parts égales entre des **bilans neuropédiatriques** et les **suivis psychologiques** en direction du droit commun le plus souvent, mais le libéral reste une option. Le **Conseil Conjugal et Familial** représente **18%** des orientations. Dans une même proportion, les personnes

rencontrées au PAEJ peuvent être orientées sur l'autre professionnelle du dispositif : Madame REGNERY peut orienter sur Madame HENAUX et inversement. Les accompagnements vers le **paramédical** ou le **CAARUD** représentent chacun près de **6%** des orientations.



Désormais, le PAEJ est majoritairement interpellé pour des questions de **conflits familiaux (24%)** ou des problèmes de communication au sein de la cellule familiale (« ...on ne se comprend plus, on se s'entend plus, on ne se parle plus... »). Le **mal être et la souffrance psychique** correspondent à une demande forte (**33%**), mais toutes les personnes qui viennent au PAEJ ne sont pas forcément en souffrance psychique ou en mal être énoncé ou avéré. Les difficultés attenantes à la **scolarité (11%)** représentent une proportion non négligeable des motifs de consultations, au même titre que la **maltraitance (11%)** et les **conduites violentes, délinquantes (10%)**. Les problèmes de **difficultés à vivre sa sexualité (5%)** sont à part égales avec l'**usage de substances psychoactives (5%)** avec les **demandes de consultation en tabacologie**). Les questions de l'**errance**, de la **précarité** ont fait l'objet de **2%** des problématiques abordées.

Il est évident qu'une problématique n'en exclue pas une autre. Par conséquent les **motifs de rencontres sont le plus souvent multiples**.



Au regard de cette cartographie, on peut constater que plus de **74% des personnes rencontrées ne sont pas issues de l'agglomération de Charleville-Mézières**. Pour autant, des zones du département ne sont pas couvertes, faute de moyen humain pour le faire : mais l'Est des Ardennes et le Nord Ardennes se sont développés en 2018 grâce à l'arrivée de Madame REGNERY.

La **progression de l'implantation sur le Sud Ardennes** était déjà particulièrement marquée en 2015, pour rejoindre la proportion de personnes accompagnées sur **Charleville et ses alentours**, soit **36%** contre **37%**. En 2016, cette tendance est largement confirmée, puisque désormais **50% des accompagnements sont pour des personnes du Sud Ardennes**. En 2017, les chiffres tendent vers une stabilisation : 67 personnes en 2016 – 39 personnes en 2017. L'année 2018 confirme cette tendance : **40% de l'activité d'accompagnement sur le Sud Ardennes**, contre **26%** sur **Charleville et ses alentours**.

La majorité de l'activité (**52%**) se situe en **milieu rural ou semi urbain**, ce qui correspond à la vocation du PAEJ qui consiste à **intervenir prioritairement dans des lieux qui ne sont pas ou peu couverts**.

Une majorité des entretiens se sont déroulés en dehors du siège de l'UDAF.

Le dispositif tend d'une part à répondre à la circulaire régissant les PAEJ par ce fonctionnement, et d'autre part, la configuration démographique et topographique de notre

département demande une organisation de ce type pour répondre à la demande. Nous sommes dans un département rural, où plus de 52% de la population ardennaise vit en dehors de communes inférieures à 2300 habitants. Etre un dispositif en proximité, régit par une volonté forte d'adaptabilité et d'accessibilité, tout en étant professionnel, neutre et bienveillant, semble correspondre aux attentes des usagers. Il reste que des secteurs du département sont mal couverts faute de moyens humains.

Perspective 2019

L'UDAF souhaite consolider son **action en direction des parents et des familles** au-delà du maintien du travail auprès des jeunes, et développer un service de **Médiation Familiale**. Pour ce dernier point, Madame REGNERY a commencé une formation de médiatrice familiale sur Paris.

Concernant l'**ANPAEJ**, Madame HENAUX poursuit son travail en lien avec la DGCS et la DRJCS.

Dans le cadre de ses missions dans **le service DPF (Délégués aux Prestations Familiales)**, Madame HENAUX va contribuer à l'organisation d'une journée d'étude sur **les violences sexuelles sur enfants**, conséquences d'un attachement défaillant - avec la contribution active du **CRIAVS-CA** (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles).

SERVICE LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Il est toujours composé de 9 dispositifs d'insertion distincts, en l'occurrence :

- Les « 18/25 ans » : « D'abord un toit pour pouvoir vivre »
- La Maison Relais
- L'intermédiation locative
- L'accompagnement vers et dans le logement
- La MASP – Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
- Les appartements « A.L.T. Urgence »
- L'accueil des réfugiés
- L'I.S.B.F. - Information et Soutien au Budget Familial
- La prévention des expulsions locatives - accompagnement social dans le cadre de l'insertion par le logement, de la prévention des expulsions et de l'accès à un logement adapté

Dispositif d'hébergement temporaire pour les « 18/25 ans » : « D'abord un toit pour pouvoir vivre »

Ouvert depuis décembre 2001, cette activité intitulée « D'abord un toit pour pouvoir vivre » s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, seuls ou en couple, avec ou sans enfants, en rupture familiale. Au 31 décembre 2018, 883 jeunes ont été hébergés par le service.

L'objectif de cette action est de proposer un hébergement temporaire et d'effectuer un accompagnement social auprès des jeunes. Ce dispositif fonctionne en Allocation Logement Temporaire (A.L.T.) et est associé à une formation professionnelle et/ou scolaire.

Notre intervention est principalement axée sur :

- Le logement (entretien et hygiène) ;
- Un « inventaire » des droits et devoirs de chacun ;
- L'élaboration d'un budget mensuel et annuel ;
- La préparation de la « sortie » ;
- La « santé » dans le sens de donner des informations.

Concernant l'exercice 2018 :

- 38 appartements répartis sur Charleville-Mézières, Sedan, Rethel, Fumay, Revin, Givet et Vouziers.
- 121 demandes.
- 62 entrées effectives.
- 63 « sorties » du dispositif.

Sur l'année 2018, nous avons accueilli 93 jeunes (dont 5 couples) et 4 enfants ; ce qui a représenté 10 142 journées d'hébergement.

Maison Relais

Cette structure, inaugurée officiellement en Novembre 2010, est composée de 10 appartements individuels (3 studios, 2 F1 Bis et 5 F2) et d'espaces collectifs comprenant un bureau d'accueil, une cuisine et une grande salle « multifonction » (salon, salle à manger, salle de jeux, télévision, informatique, bibliothèque...).

La Maison Relais permet d'assurer une prise en charge individuelle et/ou collective des personnes. Elles peuvent bénéficier des espaces collectifs et rencontrer les autres résidents ou rester « tranquillement » chez elle.

Ce dispositif s'adresse prioritairement à des personnes en situation d'exclusion, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et d'accession à un logement. La Maison Relais permet à ces personnes en souffrance de se (re)construire et de (ré)apprendre à vivre en collectivité en respectant des règles de vie.

Tous les appartements de la Maison Relais sont occupés et nous disposons d'une « liste d'attente ».

Nous n'avons pas réalisé « d'entrée » sur l'année 2018 mais avons enregistré 2 « sorties » : 1 femme (et ses 2 fils) a pris un logement autonome chez un bailleur public et une jeune femme est retournée chez ses parents.

Après plusieurs demandes, la Direction Régionale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations nous a accordé, à compter de juillet 2018, une extension de 4 places de notre agrément afin de disposer d'une capacité d'accueil de 17 places.

Intermédiation Locative (I.L.) et Accompagnement vers et dans le logement (A.V.D.L.)

L'U.D.A.F. dispose de l'agrément pour exercer ces mesures d'accompagnement depuis 2010. L'objectif de ces deux dispositifs est de favoriser l'accès et/ou le maintien dans un logement décent, de personnes rencontrant des difficultés à se loger. Ils s'adressent prioritairement à des personnes et des familles en hébergement précaire, vivant en hôtel, dans des C.H.R.S., logeant dans des appartements insalubres et à des publics reconnus prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable (D.A.L.O.). Par extension, à toutes personnes et/ou familles ayant des problématiques particulières à accéder à un logement dans le parc privé (pour l'Intermédiation Locative) ou public (pour l'A.V.D.L.).

L'accompagnement social et budgétaire des personnes est « à la carte », adapté en fonction des problématiques de chacun.

Sur 2018, nous avons comptabilisé 40 demandes d'A.V.D.L. et 17 d'I.L.

Nous avons « ouvert » 26 nouvelles mesures en A.V.D.L. et 9 en I.L. et exercé 45 mesures en A.V.D.L. et 10 en Intermédiation locative.

19 mesures d'A.V.D.L. sont arrivées à terme en 2018.

M A S P

La Mesure d'accompagnement Social Personnalisé a été créée par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

La MASP est un contrat conclu entre le bénéficiaire et le Président du Conseil Départemental. Elle a une durée de 6 mois à 2 ans sans pouvoir excéder quatre années.

Cette mesure d'accompagnement social et budgétaire, s'adresse à des personnes majeures percevant des prestations sociales et en difficulté d'autonomie sociale mais ne relevant pas d'une mesure de protection judiciaire.

La MASP est une mesure graduée qui se décline sous trois degrés d'intervention :

- MASP 1 : assure à la personne un accompagnement social et une aide à la gestion de ses prestations.
- MASP 2 : c'est la MASP 1 avec la gestion effective, autorisée par le bénéficiaire, de tout ou partie de ses prestations.
- MASP 3 : dite « contraignante », se traduit par la possibilité pour le Président du Conseil Départemental de saisir le juge d'instance pour obtenir le versement direct au bailleur des prestations sociales à hauteur du loyer et des charges locatives dès lors que l'usager a au moins deux mois de retard de paiement.

En 2018, l'U.D.A.F. a exercé 112 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (46 de niveau 1 et 66 de niveau 2) dont 46 nouvelles mesures.

Ces 112 mesures concernaient 188 personnes (131 adultes et 57 enfants).

Appartements « A.L.T. Urgence »

L'U.D.A.F. gère 9 appartements conventionnés en Allocation Logement Temporaire (A.L.T.), afin de pouvoir accueillir « en urgence », à la demande de la Direction Départementale de la

Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.), des personnes et/ou des familles rencontrant des difficultés à se loger.

Ces appartements « d'Urgence » sont répartis sur les communes de :

- Charleville-Mézières (1 F3, 2 studios et 1 F1)
- Rethel (2 F4, 1 F2 et 1 F1)
- Sedan (1 F1 bis)

Durant l'exercice 2018, nous avons hébergé 19 adultes (11 hommes, 6 femmes, 1 couple) et 13 enfants.

Accueil des réfugiés

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a sollicité l'U.D.A.F. afin d'accompagner les réfugiés arrivant sur notre département (différents opérateurs interviennent sur ce dispositif en fonction des secteurs géographiques).

Le service « Logement et accompagnement social » de l'U.D.A.F. dispose de 2 appartements de type F3 et 1 de type F5 sur Vouziers.

L'U.D.A.F. est officiellement locataire de ces appartements et les personnes et/ou familles ont un statut « d'hébergé ». A ce titre, nous équipons les logements et assurons un accompagnement social et administratif des résidents.

Une association vouzinoise (2 ARV) intervient au quotidien auprès des personnes hébergées.

Sur l'exercice 2018, nous avons accueilli :

- Un couple avec 2 enfants, d'origine arménienne (« sortie » en juin 2018) ;
- Un couple avec 3 enfants, d'origine syrienne.

Au 31 décembre 2018, seule la famille syrienne était présente.

En décembre 2018, nous avons résilié les baux des 2 F3 car la plateforme de relogement des réfugiés ne nous orientait plus de famille et les appartements restaient vides.

Information et Soutien au Budget Familial– I.S.B.F.

Le dispositif d'Information et Soutien au Budget Familial est opérationnel depuis février 2017.

L'I.S.B.F., service à compétence départementale, propose gratuitement à tous les publics qui rencontrent des difficultés et/ou manifestent un besoin d'aide à la gestion budgétaire, un conseil et une écoute.

Sur l'exercice 2018, 155 (dont 127 « nouveaux ») ménages ardennais ont contacté le service. Depuis l'ouverture du dispositif, ce sont 222 ménages qui ont été accompagnés dans des démarches administratives et/ou financières.

Prévention des expulsions locatives - accompagnement social dans le cadre de l'insertion par le logement et de l'accès à un logement adapté

En partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, l'UDAF a ouvert ce nouveau service en décembre 2017, suite au recrutement de deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale, spécifiquement dédiées à cette activité. Ce dispositif gratuit, a pour objectif de favoriser le maintien et/ou l'accès à un logement adapté et décent. Il s'adresse à tout public : locataires, accédant à la propriété, propriétaires... jeunes, familles, retraités... même s'il cible prioritairement les locataires du secteur privé «non accompagnés » par les services sociaux.

Le service de prévention des expulsions propose :

- Un soutien pour la mise en relation et/ou négociation entre le locataire et le propriétaire
- Un accompagnement dans la procédure d'expulsion locative
- Des informations sur les droits et devoirs de chacun, ainsi que sur les dispositifs d'aides existants.

Sur 2018, le service a reçu 143 demandes d'intervention auprès de ménages en situation d'expulsion. Ce qui a généré 372 entretiens (à domicile, au bureau ou dans un « lieu neutre »).

ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION DES PERSONNES

Service Délégué aux Prestations Familiales

En 2018, l'UDAF des Ardennes a pris en charge 56 mesures d'AGBF.

1- L'activité en 2018 :

L'accompagnement dans le cadre de la mesure judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial est une mesure d'assistance éducative ordonnée par le juge des enfants qui s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance.

Pour chaque situation, conformément aux directives du Juge des enfants, des objectifs de travail sont déterminés conjointement avec les bénéficiaires de la mesure.

La gestion des prestations peut s'opérer de différentes manières (complète, adaptée ou libre). Elle est proposée et négociée individuellement.

Le délégué aux prestations familiales établit un budget global en fonction des ressources de la famille et détermine la répartition des prestations familiales (dépenses courantes, règlement des factures et remboursement des dettes). Il s'assure de l'ouverture et du maintien des droits et accompagne les familles dans leurs démarches administratives.

Dans les Ardennes, la mesure est prononcée en règle générale pour une année, renouvelable dans la limite de deux ans. Elle peut faire l'objet d'une prolongation en fonction de la problématique de la famille. Celle-ci permet d'évaluer la situation globale administrative et financière de la famille et oriente vers une prise en charge du ou des mineurs au domicile familial.

Cette mesure consiste à apporter un accompagnement judiciaire au domicile familial dans l'intérêt des enfants. Les visites sont mensuelles et permettent d'avoir une vision plus précise de la cellule familiale, de l'état du logement et des conditions de vie des enfants.

Le déléguée aux prestations familiales travaille en concertation avec les parents, les partenaires pour :

- Etablir un diagnostic de la situation familiale ;
- Réaliser un projet d'intervention sociale en vue d'un retour à l'autonomie de la famille ;
- Proposer à la famille, aide et conseil dans la gestion globale de ses ressources ;
- Coordonner des actions menées autour de la famille et à son profit.

L'activité 2018 en chiffres :

Entrée dans la mesure	12
Renouvellement de mesures	27
Non reconduction de la mesure	17
Total	56

56 suivis MJAGBF sur l'année 2018.

Nous observons sur les 12 entrées de mesures :

- 3 dessaisissements au profit du TGI de Charleville-Mézières
- 5 signalements du Conseil Départemental
- 2 attributions des prestations familiales aux pères
- 1 demande de mesure par le service DPF (séparation du couple)
- 1 demande de la famille et du CADEF

Par rapport à l'année 2017, nous notons une diminution de l'activité 2018 de plus de 8 %.

Cette diminution peut s'expliquer par :

- Echec de la mesure
- Dessaisissement au profit d'un autre département
- Objectifs atteints
- Orientation vers mesure de protection
- Décision du Juge des enfants : attribution des prestations familiales au Conseil Départemental (suite au placement judiciaire)
- Orientation en mesure administrative suite au refus du renouvellement de la mesure d'AGBF

Cette diminution peut s'étendre par la méconnaissance de la mesure par les travailleurs sociaux du Département des Ardennes (tous partenaires confondus). Depuis plusieurs mois, les

éducateurs de suivi de placement demandent aux magistrats le versement des prestations familiales au Département.

Par conséquent, les parents sont confrontés à une suppression d'allocations familiales ce qui entraîne une main levée de la mesure d'AGBF.

Nous observons une augmentation de jeunes parents ayant des problématiques de précarité. Les difficultés d'insertion rendent inaccessibles certains emplois. De plus, l'illettrisme et les problèmes de compréhension viennent renforcer cette situation de précarité.

Nous pouvons nous questionner sur l'intérêt porté à cette mesure en assistance éducative non reconnue.

Dès lors que les demandes de placement judiciaire sont ordonnées par le Juge des enfants, les prestations familiales sont versées quasi systématiquement au Conseil Départemental 08.

La problématique peut se poser : comment travailler un retour à domicile des mineurs confiés au Département ?

Nous notons une méconnaissance administrative dans l'ouverture des droits et cela peut être une contrainte à un retour à domicile des enfants chez leurs parents.

Les Ardennes sont considérées comme un département avec de multiples problématiques.

Il nous semble intéressant d'envisager l'instauration d'une mesure d'AGBF dès un retour à domicile des enfants confiés au Département afin d'évaluer les capacités parentales et notamment de s'assurer de la prise en charge tant éducative que matérielle des enfants.

2- Le public de la MJAGBF :

L'étude porte sur les 56 familles suivies par le service durant l'année 2018

A. Composition familiale :

Situation familiale	Nombres de parents concernés
Couple avec enfant	24
Personne seule avec enfant	32
Total général	56

Lors de l'exercice de la mesure d'AGBF, nous constatons que notre intervention se porte davantage sur les familles monoparentales. Celles-ci sont amenées à être plus fragilisées compte tenu des faibles ressources.

B. Nombre d'enfants dans les familles :

- 6 familles avec 1 enfant
- 19 familles avec 2 enfants
- 12 familles avec 3 enfants
- 11 familles avec 4 enfants
- 8 familles avec 5 enfants et plus

En 2018, on recense 166 enfants suivis dans le cadre de la MJAGBF dont 36 enfants placés à domicile ou en établissement.

C. Age des enfants

Tranche d'âge	Nombre
Inf. à 2 ans	16
De 2 à 5 ans	39
De 6 à 10 ans	56
De 11 à 14 ans	36
De 15 à 17 ans	10
18 ans et +	9
TOTAL	166

La tranche d'âge la plus représentée est celle des enfants de 6 à 10 ans

D. Situation des enfants

Situation des enfants	Nombre
Maternelle ou primaire	85
ULIS/ SEGPA	10
Collège ou lycée	37
Non scolarisés	19
Enseignements spécialisés (IME)	5
Demandeurs d'emploi	2
En formation	4
En apprentissage	1
Sans activité	3

E. Activités extra-scolaire

Sur les 166 enfants suivis dans le cadre de la mesure d'AGBF, nous constatons que très peu d'entre eux participent à des activités extra-scolaires. En 2018, nous notons que 5 enfants dans des fratries différentes ont pu pratiquer une activité :

- Patinage artistique
- Foot
- Piscine
- Ping-pong

Cependant, il est à noter que nous accompagnons certaines familles dans la socialisation de leurs enfants en dehors du cadre scolaire : CLSH, colonie de vacances, centre social, participation aux halte-jeux de la PMI.

3- Points d'amélioration à développer en 2019 :

Les points à améliorer :

- Absence d'AESF sur le département des Ardennes
- Méconnaissance de la mesure sur le département
- Les mouvements réguliers des magistrats peuvent évoluer chaque année : il semble opportun de promouvoir nos mesures
- Délais d'attente concernant les ouvertures de compte bancaire
- Amélioration de promotion par le service

- Optimisation des concertations avec les partenaires (Conseil Départemental, CCAS, CAF, MSA, CADEF, associations d'aide à domicile)

Piste de réflexion :

- Prendre attache avec le Responsable Politique Sociale de la Protection de l'Enfance de la Direction des Solidarités pour une rencontre et exposer notre expertise
- Proposer des actions concrètes et à long terme dans le domaine de la protection de l'enfance (projet de lecture à destination des enfants dont les parents bénéficient d'une mesure d'AGBF, action collective avec les parents et les enfants...)
- Organisation d'une journée en novembre 2019 dirigée par le CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) afin de promouvoir la mesure et de faire connaître notre expertise

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Le service de Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF des Ardennes s'organise autour de deux Pôles d'activité :

- **Le Pôle « Domicile »**, situé au 10 rue BAUDOIN, accompagne les personnes vivant à leur domicile,
- **Le Pôle « ESMS »**, situé au 38 Bd POIRIER, suit les mesures des personnes relevant d'un accueil en Etablissement ou service Social et Médico-Social.

Le service a encore connu **en 2018** une activité en croissance (environ 2.3 % de l'effectif global), avec quelques performances plus marquées sur certaines unités, comme celle de la Belgique (+ 10 %).

Pour comprendre la charge de travail que les équipes (mandataires, assistants et secrétariats, comptabilité tutelle, service courrier, accueil-standard) ont dû absorber, il convient de rapprocher les chiffres bruts des effectifs à ceux des mouvements de flux entrants et sortants.

Nombre total de mesures	Au 31/12/2017	2055
	Au 31/12/2018	2103

Mouvements	Nouvelles mesures	Fins de Mesures
	+ 272	- 224

Le service MJPM de l'UDAF des Ardennes n'échappe pas aux effets induits par l'évolution démographique, notamment l'allongement de la durée de vie.

Par ailleurs, les départs de personnes handicapées vers les établissements d'accueil en Belgique n'ont pas cessé et de nombreuses juridictions hors Ardennes le désignent en raison de leur éloignement géographique. C'est une spécificité de notre service limitrophe et connue des partenaires sociaux, judiciaires et administratifs.

Nous recherchons la reconnaissance de cette spécificité par le financeur, pour obtenir des moyens supplémentaires adaptés à une pratique particulière.

A noter, pour atténuer les effets de l'arrivée parfois massive de nouvelles mesures, une Unité « Ouverture mesures » a été mise en place en octobre 2017, composée d'un ETP Mandataire et d'un ETP Assistante. Ce dispositif expérimental fera l'objet d'évaluations et d'ajustements en 2018.

2019 permettra d'envisager son éventuelle pérennisation.

➤ Le POLE « Domicile »

Le pôle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs à Domicile s'articule autour de 3 unités sectorielles.

- L'unité Sedanais
- L'unité NAT « Nord Ardennes Thiérache »
- L'unité Sud Ardenne

Le but de cette organisation est de sécuriser les pratiques et de donner des moyens supplémentaires aux personnels pour favoriser le croisement des connaissances afin d'optimiser la qualité de la prise en charge de la personne suivie. Il en ressort différents atouts :

- Regrouper une équipe « mandataire » autour d'un pôle administratif garantissant :
 - Une connaissance du territoire politique, économique et social,
 - Des interlocuteurs identifiés et identifiables pour les partenaires,
 - Une connaissance partagée de la géographie sociologique du territoire,
 - Un partage et un échange sur la vie du territoire,
 - Une suppléance et un relais des mandataires concernant les dossiers sensibles,
 - Une limite des zones d'intervention par mandataire,
 - Une économie de temps.
- Redynamiser la vie administrative du dossier de l'utilisateur :
 - Partager ses connaissances entre assistants,
 - Suppléer aux absences.

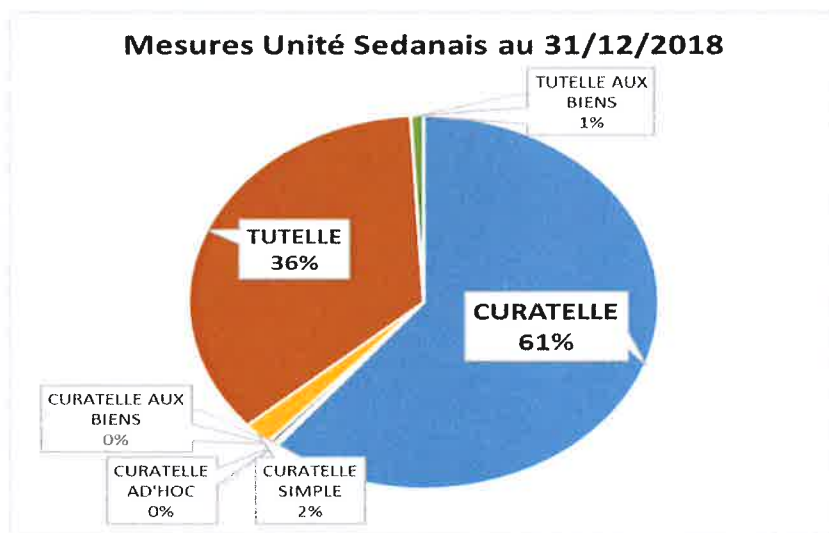
L'unité Sedanais

L'unité « Sedanais » développe son intervention de CHARLEVILLE-MEZIERES vers les cantons de SEDAN, MOUZON et CARIGNAN.

Au 31/12/2018, on notera **455 mesures** confiées à l'unité « Sedanais ».

Le plus grand nombre de ces suivis s'exerce à domicile. Sont également inclus les majeurs protégés hébergés dans des structures telles que Maison Relais, CHRS, Foyer AFTAR, résidence Espoir Rimbaud.

Cette unité se compose de 8 mandataires judiciaires (7 temps pleins et 1 temps partiel à 90%) assistés dans leurs missions par 2 assistants, 1 secrétaire (à temps partiel 90 %) et 1 responsable d'unité.

Répartition des 455 mesures par type de mesure

CURATELLE	277
CURATELLE AD'HOC	1
CURATELLE AUX BIENS	2
CURATELLE SIMPLE	9
TUTELLE	162
TUTELLE AUX BIENS	4
Total général	455

L'unité NAT (Nord-Ardenne-Thiérache)

L'Unité Nord-Ardenne-Thiérache (NAT) intervient sur la zone géographique de :

- Charleville Mézières,
- La Thiérache : secteur qui s'étend de Nouzonville, Fumay, Chooz, Givet, Revin, Rocroi à Renwez.

Fin 2018, **291 mesures** de protection sont suivies par l'unité NAT.

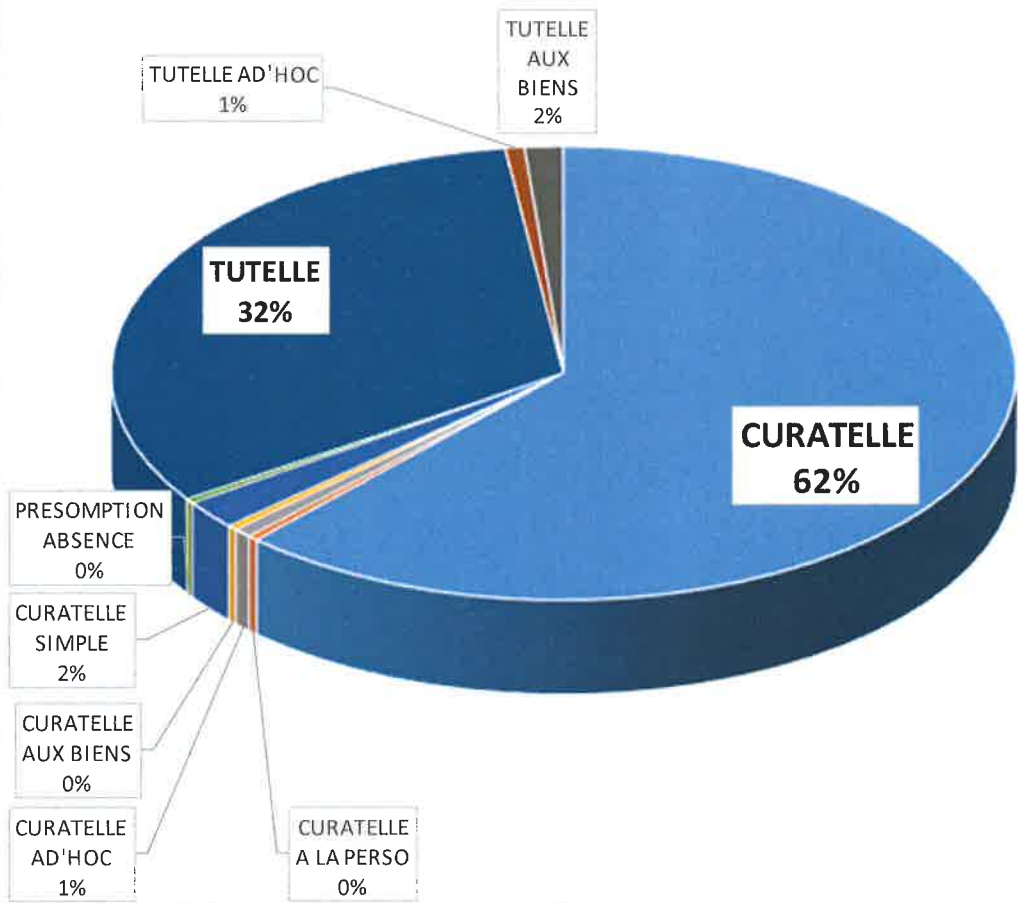
Le plus grand nombre de ces suivis s'exerce à domicile. Sont également inclus les majeurs protégés hébergés dans des structures telles que les Maisons Relais, CHRS, Foyer AFTAR, résidences...

Elle compte 5 mandataires (4 temps pleins et 1 temps partiel à 90 %), 2 assistants et 1 responsable d'unité.

Répartition des 291 mesures par typologie

Nombre de NOM PRENOM

Mesures Unité "Nat" au 31/12/2018



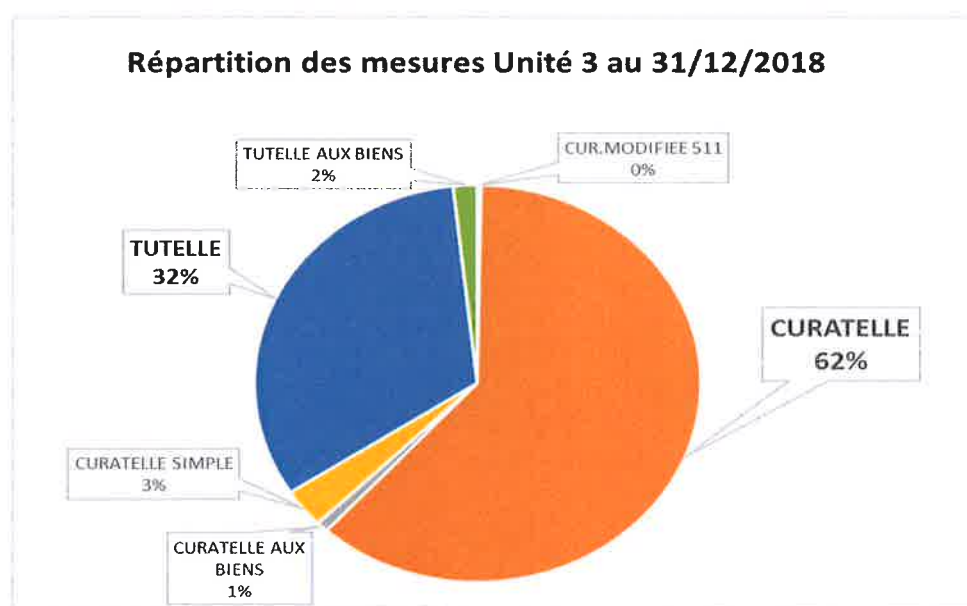
• Curatelle	180
• Tutelles	94
• Curatelles simples	6
• Tutelles aux biens	4
• Mesures ad 'hoc (2 curatelles et 2 tutelles)	4
• Curatelle à la personne	1
• Curatelle aux biens	1
• Présomption d'absence	1

L'unité SUD ARDENNE

C'est une partie du département des Ardennes qui couvre un secteur très vaste, quasiment la moitié sud du département. Il se situe au sud des deux autres unités décrites précédemment.

Au 31/12/2018, **348 personnes** (dont 28 nouvelles mesures en 2018) sont suivies et réparties dans plus de 50 communes.

L'unité SUD ARDENNES se compose de 9 salariés (5,5 ETP mandataires, 1 ETP assistante tutélaire, 1 ETP secrétaire et 1 ETP responsable d'unité).



CUR.MODIFIEE 511	1
CURATELLE	214
CURATELLE AUX BIENS	3
CURATELLE SIMPLE	11
TUTELLE	113
TUTELLE AUX BIENS	6
Total général	348

➤ Le Pôle « ESMS »

Il est situé au siège de l'UDAF et concerne les **personnes accueillies** en Etablissements et services Sociaux et Médico-Sociaux. (Personnes Agées et / ou Handicapées) dans les Ardennes françaises et en Belgique Wallonne.

Son organisation s'articule autour de trois unités :

- **l'Unité P.A.** : Concerne les Personnes Agées accueillies en EHPAD, foyer résidence, et autres structures adaptées à l'accompagnement des personnes vieillissantes ;
(4.5 ETP mandataires, 2,34 ETP assistantes + 0.4 ETP mandataire référent)

- **l'Unité P.H.** : Concerne les Personnes Handicapées qui résident en établissements spécialisés relevant de l'accompagnement du handicap : foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, foyer d'hébergement ESAT, Maison d'Accueil Spécialisé, famille d'accueil agréées...

(2.3 ETP mandataires, 1.3 ETP assistante + 0.4 ETP mandataire référent)

- **l'Unité « Belgique »** : concerne les ressortissants français résidant en établissements sociaux et médico-sociaux en Belgique, à défaut d'avoir pu trouver une structure d'accueil sur le territoire français.

(4 ETP mandataires, 2,33 ETP secrétaires)

L'accompagnement des personnes en situation d'accueil institutionnel a connu une progression plus modérée en 2018.

Le nombre de mesures a augmenté de près de 3 % et notamment pour les personnes âgées (+ 9 %) et les résidents en Belgique (+ 10 %).

Au 31/12/2018, nous suivons 387 mesures en Belgique, 34 en famille d'accueil, 167 en établissements sociaux et médico-sociaux en France, 369 en établissements pour personnes âgées.

Ces chiffres bruts maquent cependant de nombreux décès durant l'année compensés par l'arrivée d'autant de nouvelles mesures, soit un flux (entrées/sorties) de 305 mesures.

L'équipe a donc dû fournir l'effort nécessaire à l'absorption de la surcharge de travail et s'adapter à l'arrivée de nouvelles structures d'accueil, à l'éloignement, à leur hétéroclisme.

Ces établissements pour personnes âgées, sociaux et médico-sociaux, services de psychiatrie et familles d'accueil forment un réseau de partenaires que nous nous attachons à entretenir pour répondre au plus près aux attentes des personnes vulnérables dont nous avons la charge de protection.

2018 restera l'année d'un nouveau record de charge de travail, à moyen constant.

L'équipe ESMS s'inquiète de n'avoir plus le temps d'approfondir la relation au majeur et l'entretien indispensable avec ses partenaires.

A prioriser les tâches administratives, nous nous éloignons de notre cœur de métier.

Notre seul objectif pour 2019 sera de réinventer les réflexes organisationnels qui nous permettent d'axer de nouveau notre action vers les personnes fragiles qui nous sont confiées. Il nous faudra également accompagner les nouveaux professionnels qui seront recrutés pour compenser les départs annoncés (retraite, mutation interne, démission).

Procédure de Rétablissement Personnel

Le dispositif de rétablissement personnel est prévu par la loi du 01/08/2003. L'objectif de cette procédure est de trouver une solution lorsque le débiteur se trouve dans une situation « irrémédiablement compromise », ne pouvant pas être traitée par la procédure classique de surendettement.

Compétences : le Juge de l'Exécution

Comment peut-il être saisi ?

Par la Commission de la Banque de France et après accord du débiteur.

Par le Juge de l'Exécution.

Par le débiteur lui-même.

Le rôle du mandataire :

Il est chargé d'effectuer un bilan économique et social, notamment par l'état des lieux du budget, du patrimoine mobilier et immobilier.

Un rapport est alors adressé au Juge, au débiteur et aux créanciers.

Sur décision du Juge, le mandataire peut être amené à effectuer la liquidation judiciaire, c'est-à-dire la vente des biens afin d'atténuer le montant de la dette.

Fin 2016, l'UDAF a informé les tribunaux d'instance de sa décision d'arrêter la prise en charge des dossiers « PRP **avec liquidation judiciaire** ».

Au 31/12/2018, 7 liquidations judiciaires étaient toujours en cours.

Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux

Le principe de priorité de la Famille, où des proches de la personne à protéger sont tuteurs ou curateurs, est renforcé par la loi 2007 – 3008 du 05 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

Le grand âge, la maladie, le handicap, les accidents de la vie sont autant de causes qui peuvent rendre l'un de nos proches vulnérables, au point qu'il ne puisse plus agir seul dans son intérêt.

La France compte plus de 800 000 personnes sous mesure de protection.

Lorsqu'une personne ne semble plus faire face à ses obligations quotidiennes et qu'elle se met en difficulté, voire en danger, son entourage ressent naturellement le besoin de lui venir en aide. Il appartient, en effet, à la Famille de veiller à la protection de la personne et de ses biens. Plus encore, elle peut être tenue responsable de n'avoir rien fait.

Le Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux apporte des réponses aux principales questions que se posent,

- les proches ou la famille de la personne en difficulté,
- le tuteur ou le curateur familial,

que ce soit autour de l'opportunité d'intervenir, de la forme de cette intervention, des démarches à accomplir et de leurs conséquences.

- **Les moyens humains et matériels :**

- Un cadre (Chef de Service)
- Une permanence téléphonique tous les lundis après-midi de 13h30 à 15h30
- Un seul numéro d'appel **(03.24.57.64.45)** – accueil téléphonique – prise de rendez-vous
- Un accueil physique (sur RDV) au **10 rue du Docteur Baudoin 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**
- Un accès à la nécessaire documentation
- Une adresse courriel : aatf@udaf08.fr

BILAN d'action - année 2018 :

- 17 entretiens téléphoniques dont la durée moyenne est de 20 minutes ;
- 10 rendez-vous à l'UDAF avec les familles dont la durée moyenne est de 60 minutes ;
- ✓ Le contenu
 - renseignements concernant la reddition des comptes de gestion (mensuel –annuel)
 - les requêtes aux magistrats
 - les différences entre curatelle et tutelle
 - les actes d'administration
 - les actes de disposition
 - quelles sont les modalités pour la mise sous protection d'un proche

6 INTERVENTIONS EXTERIEURES

- Intervention auprès d'élèves du Lycée St Paul à Charleville, BAC Pro Aide à la personne et les mesures de protection
- Intervention auprès de 30 jeunes majeurs en situation de handicap à l'EDPAMS Belleville sur Bar (+ 5 éducateurs)
- Intervention auprès des personnels du Service logement et accompagnement social
- Intervention auprès de salariés et bénévoles de l'ADMR Boulzicourt
- Intervention auprès de salariés et bénévoles de l'ADMR Poix-Terron
- Intervention auprès de l'équipe médicale et assistantes sociales de Clinéa

La durée moyenne de chaque intervention / information est de 2 h 30.

Comptabilité tutelle

Vous trouverez ci-après quelques éléments chiffrés relatifs au volume d'activité du service comptabilité tutelle.

Comptes bancaires		Nombre de Comptes	Montant
Télétransmis	Compte Gestion	2136	10 093 497,89
	Cptes placement	4674	23 653 500,22
Non Télétransmis	Cptes placement	1367	7 738 765,14
	Cptes titres	452	3 946 407,77
	Assurances	1429	28 950 488,20
Total général		10058	74 382 659,22

Nombre de relevés bancaires dématérialisés	2670
Nombre de relevés bancaires Papier	1500/mois

ETAT FACTURES 2018

	Nombre de Factures	Montant
Reversement AS	5549	4 050 243,44
Impôt divers	635	69 302,37
Impôt / Revenu	320	95 701,68
Taxe foncière	900	150 151,54
Taxe habitation	636	77 885,66
Hébergement	4303	5 945 535,42
Loyer	9542	2 212 050,87
Total général	21885	12 600 870,98

Nombre de factures sur l'année 2018	62500
Nombre de prélèvements Sur l'année 2018	6800

Loyers, énergie, assurance, mutuelle

Accueil de stagiaires

L'UDAF, soucieuse de la transmission, s'associe au processus de formation en accueillant des stagiaires.

Ainsi au cours de l'année 2018, 7 stagiaires d'horizons différents ont pu appréhender l'aspect pratique de leur formation auprès des professionnels.

Cette volonté d'accueil de stagiaires s'inscrit dans l'objectif de communication sur nos métiers, favorisant ainsi les recrutements futurs.

Formation en cours	Année de formation	Durée du stage	Service site d'accueil
Assistante Service Social	2 ^{ème} année	du 30/10/2017 au 23/03/2018	Logement et accompagnement social
BTS Economie Sociale et Familiale	2 ^{ème} année	du 11/12/2017 au 02/02/2018	Logement et accompagnement social
Master Psychologie clinique du développement et de l'éducation	2 ^{ème} année	du 12/02/2018 au 13/07/2018	PAEJ
Bac pro Services de proximité et vie locale		du 19/03/2018 au 20/04/2018	Maison Relais
BTS 3P3S	1 ^{ère} année	du 22/05/2018 au 29/06/2018	MJPM / Baudoin
BAC pro Service aux personnes et aux territoires		du 11 au 15/06 et du 02 au 13/07/2018	Maison relais
Formation initiale des agent(e)s de la filière de police municipale		du 22 au 24/10/2018	Logement et accompagnement social Unité « ouverture mesures »

REPERTOIRE DES SIGLES

AAPH	Association Ardennaise pour la Promotion des Handicapés
ADAPEI	Association départementale des familles et amis de personnes handicapées mentales
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AESF	Accompagnement en Economie Sociale et Familiale
AFOC	Association Force Ouvrière Consommateurs
ALT	Allocation de Logement Temporaire
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANTS	Agence Nationale des Titres Sécurisés
APF	Association des Paralysés de France
CADEF	Comité Ardennais Enfance et Famille
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DPF	Délégué aux Prestations Familiales
ESMS	Etablissements et Services Médico-sociaux
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
ISBF	Information et Soutien au Budget Familial
ISTF	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJPM	Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSAP	Maison de Services Au Public
PAEJ	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PIF	Point Info Famille
PLDA	Plan Local de Développement Associatif
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SDAASP	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
TGI	Tribunal de Grande Instance
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
URAF	Union Régionale des Associations Familiales